

(I)

(N° 7.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(Session de 1857—1858.)

SITUATION GÉNÉRALE

DE

TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1857,

DÉPOSÉE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

IMPRIMERIE DE M. HAYEZ, RUE DE L'ORANGERIE, 16.

1857.

(11)

SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR PUBLIC.

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1857.

EXPOSÉ.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux le tableau de la situation du trésor, d'après les faits connus et appréciés à la date du 1^{er} septembre 1857.

Ce tableau expose, d'une part, les résultats définitifs des Budgets des exercices 1850 à 1855, et, d'autre part, les résultats probables des exercices 1856 et 1857.

Je vais, Messieurs, vous donner un aperçu sommaire de ces résultats.

EXERCICES 1850 A 1854.

Les comptes des exercices 1850 à 1854 vous ont été soumis; la plupart ont reçu la sanction législative.

La gestion financière de ces vingt-quatre années nous a mis en présence d'un déficit de fr. 4,552,925 52

EXERCICE 1855.

L'exercice 1855 est clos depuis le 31 octobre 1856. Le compte définitif en est préparé; il vous sera présenté dès qu'il aura été arrêté par la Cour des comptes.

Le Budget de cet exercice nous offre un excédant de dépenses de . . . (1) 2,424,045 52

Par suite de ce dernier résultat, la charge léguée au trésor par les exercices clos, se trouve portée aujourd'hui à une somme de fr. 6,776,968 64

(1) Le déficit de l'exercice 1855, définitivement fixé à fr. 2,424,045 52 c⁵, était évalué l'année dernière à fr. 4,158,637 57 c⁵; il y a, par conséquent, une amélioration de fr. 1,714,592 25 c⁵, dont voici les causes :

D'une part :

Les excédants de crédits à annuler, que l'on présumait devoir être de 1,000,000 de francs, se sont élevés à fr. 2,025,585 85 c⁵, soit une différence en plus de fr. 1,025,585 85

Et les crédits transférés à l'exercice 1856, en vertu de l'article 50 de la loi de comptabilité, ont réduit les charges de l'exercice à concurrence d'une somme de fr. 1,645,625 55

Fr. 2,671,211 58

D'autre part :

Les recouvrements opérés au profit de l'exercice, ont été inférieurs aux recettes probables de fr. 249,575 52

Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été augmenté, conformément à l'article 2 de la loi du 25 mai 1854, de 55,000 »

Et des crédits complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets, doivent être accordés par la loi de compte, pour une somme de 672,045 61

956,619 15

Somme égale. fr. 1,714,592 25

Telle est, Messieurs, la situation définitive des exercices 1850 à 1855 inclusivement. Nous allons maintenant examiner les résultats probables des exercices 1856 et 1857.

EXERCICE 1856.

Dans l'exposé de l'année dernière, l'exercice 1856 paraissait devoir offrir pour résultat un déficit que l'on évaluait à fr. 15,082,544 14 c. Les huit premiers mois de l'exercice étaient à peine écoulés lorsque cette situation fut présentée; elle ne reposait ainsi, pour la plus grande partie, que sur de simples appréciations. Mais aujourd'hui que l'exercice est près de sa clôture, qu'il ne reste plus que quelques recettes peu importantes à opérer, que le chiffre des dépenses est connu, sauf les réductions qu'elles peuvent avoir à subir en ce qui concerne les services ordinaires des Budgets, du chef des sommes non employées sur les crédits ou de celles à reporter à l'exercice 1857, en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, il nous est permis d'en établir les résultats avec une probabilité plus grande.

Si l'on remonte au vote primitif du Budget de cet exercice, les évaluations des recettes, comparées aux autorisations des dépenses, présentaient une insuffisance de fr. 786,076 91 c.

Ces prévisions premières ont éprouvé depuis d'importantes modifications; nous allons brièvement les indiquer.

En ce qui concerne les recettes, le Budget des Voies et Moyens, d'abord évalué à 152,698,540 francs, a été porté ultérieurement à fr. 137,194,634 49 c, par l'addition du produit présumé de la fabrication de monnaies de cuivre et de la confection, dans les prisons, de toiles destinées à l'exportation (lois des 27 mai et 2 juin 1856), du produit de la réalisation de titres de la dette publique, ainsi que des ressources spéciales provenant des exercices antérieurs dont le transfert a eu lieu par application des règles de la comptabilité.

D'après les tableaux joints à la présente situation, les revenus probables de l'exercice 1856 s'élèveront à fr. 146,226,795 75

Ils dépasseraient ainsi de fr. 9,052,141 26 c les prévisions adoptées dans la loi du Budget.

Quant aux dépenses, les crédits alloués par les différentes lois budgétaires, qui s'élevaient primitivement à fr. 133,484,616 91 ont été, par la suite, successivement augmentés des divers crédits supplémentaires, extraordinaires ou spéciaux dont voici l'énumération :

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES ET EXTRAORDINAIRES.

Au Budget de la Dette publique (loi du 28 mai 1856)	fr. 30,000	»
Au Budget des Dotations (loi du 14 mars 1856).	150,000	»
Au Budget du Ministère de la Justice (loi du 2 juin 1856)	18,800	»
Au même Budget (loi du 2 juin 1856).	800,000	»
Au Budget du Ministère des Affaires Étrangères (loi du 50 mai 1856)	55,652	»
Au même Budget (loi du 29 mars 1857).	22,000	»
Au Budget du Ministère de l'Intérieur (loi du 30 décembre 1855)	1,500,000	»
Au même Budget (loi du 25 mai 1856).	300,000	»
A REPORTER.	fr. 2,874,452	» 133,484,616 91 146,226,795 75

REPORT. fr.	2,874,432	>	135,484,616	91	146,226,795	75
Au même Budget (loi du 2 juin 1856).	51,500	>				
Au même Budget (loi du 2 juin 1856).	50,000	>				
Au même Budget (loi du 31 mars 1857).	585,000	>				
Au Budget du Ministère de la Guerre (loi du 8 mars 1856).	2,782,626	34				
Au même Budget (loi du 8 mars 1856).	40,546	29				
Au même Budget (loi du 8 mars 1856).	2,559,760	>				
Au même Budget (loi du 11 mars 1856).	77,570	>				
Au même Budget (loi du 4 juin 1855).	74,900	>				
(Partie du crédit de 1,460,000 fr. rattachée au présent exercice par arrêté royal du 1 ^{er} août 1856.)						
Au même Budget (même loi)	756,750	>				
(Partie du crédit de 2,500,000 fr. rattachée au présent exercice par arrêté royal du 24 sept. 1856.)						
Au Budget du Ministère des Finances (loi du 27 mai 1856).	400,000	>				
Au même Budget (loi du 27 mai 1856).	2,250	>				
Au même Budget (loi du 8 avril 1857).	58,184	81				
Au Budget des Non-Valeurs et Rem- boursements (loi du 8 avril 1857).	129,422	54				
ENSEMBLE. fr.	10,022,941	98				

CRÉDITS POUR DES SERVICES SPÉCIAUX.

Au Ministère des Travaux publics, un crédit de 5,500,000 francs, pour le parachèvement des chemins de fer (loi du 21 mai 1854). De ce crédit, on ne porte ici que la portion dépensée et définitivement rattachée au présent exercice, conformément aux prescriptions de la loi de comptabilité, ci . 2,750,780 48

(Ladite somme de 5,500,000 francs fait partie du crédit de 9,000,000 de francs à répartir entre les exercices 1854 à 1857; il n'en reste plus que 1,000,000 de francs, qui sont rattachés à l'exercice 1857.)

Au même Ministère, un crédit de 5,608,000 francs, pour divers travaux d'utilité publique (loi du 12 mars 1856); ci, pour la portion de ce crédit (amélioration des ports et côtes) dépensée et définitivement rattachée au présent exercice fr. 17,692 93

A REPORTER fr.	2,748,473	41	10,022,961	98	135,484,616	91	146,226,795	75
--------------------------	-----------	----	------------	----	-------------	----	-------------	----

REPORT. . . fr. 2,748,475 41 10,022,961 98 155,484,616 91 146,226,795 75

Au même Ministère, un crédit de 590,000 francs pour paiements à faire du chef d'indemnités et intérêts concernant la concession provisoire d'un chemin de fer de Manage à Erquelinnes, et d'un canal de Mons à la Sambre, ainsi que la rétrocession de la Sambre canalisée (loi du 27 mai 1856); ci, pour la portion dépensée et définitivement rattachée au présent exercice. 589,217 44

TOTAL fr. 5,157,690 55

15.160,652 55

L'ensemble des crédits législatifs, compris ou ajoutés aux Budgets des dépenses de l'exercice 1856, s'élève, par conséquent, à fr. 146,645,249 44

A ces charges, viennent ensuite s'ajouter celles résultant des virements de crédits qui ont eu lieu conformément aux articles 50 et 51 de la loi de comptabilité. Ces virements consistent :

1° Dans le report à l'exercice 1856, des sommes engagées sur les crédits ouverts aux Budgets de 1852, 1853, 1854 et 1855 (art. 50 de la loi), ci fr. 1,645,625 55

2° Dans le transfert au même exercice des portions demeurées disponibles sur les crédits spéciaux ouverts aux Ministères de l'Intérieur et des Travaux publics, pendant les années précédentes, pour divers travaux d'utilité publique (art. 51 de la loi); ces transferts s'élèvent à 5,741,188 56

ENSEMBLE. fr. 7,386,815 89

Par suite de ces mesures de comptabilité, les crédits législatifs se trouvent portés à. fr. 154,052,065 35

A REPORTER. fr. 154,052,065 35 146,226,795 75

REPORT. fr. 154,032,063 33 146,226,795 75

Les sommes qui demeureront sans emploi sur ces crédits, à la clôture de l'exercice, sont évaluées à 1,000,000 »

D'après cet exposé, les charges ordinaires et extraordinaires de l'exercice s'élèveraient, en définitive, à fr. 155,032,063 33

et il resterait, par conséquent, à pourvoir à un déficit de fr. (1) 6,805,267 58

EXERCICE 1857.

L'exercice 1857 est encore trop éloigné de sa clôture, pour que l'on puisse dire positivement quels en seront les résultats. Nous ne pouvons énoncer, à cet égard, que des probabilités.

En ce qui concerne les recettes, nous nous sommes borné à modifier quelques évaluations du Budget, en nous basant, soit sur les recouvrements effectués pendant les huit premiers mois de cette année, soit sur d'autres circonstances de nature à exercer une influence favorable ou défavorable sur les produits. Quant aux dépenses, on admet, comme les années précédentes, une économie d'un million sur les crédits.

(1) Dans l'exposé de l'année dernière, le déficit de l'exercice 1856 était évalué, ainsi que nous l'avons dit plus haut, à fr. 13,082,544 14 c^s, au lieu de fr. 6,805,267 58 c^s que l'on constate aujourd'hui.

Cette différence de fr. 6,277,276 56 c^s, exige quelques explications.

La situation de l'exercice s'est améliorée des sommes suivantes :

1° Les recettes qui (déduction faite de fr. 6,520,000 21 c ^s pour la partie non employée des fonds affectés à des dépenses spéciales, et dont le transfert a été fait à l'exercice 1857) étaient évaluées à	fr. 144,422,262 05
paraissent aujourd'hui devoir s'élever à	146,226,795 75
	DIFFÉRENCE fr. 1,804,533 72
2° Les crédits supplémentaires et extraordinaires votés ou encore à voter par la législature, s'élevaient (après déduction du crédit de 590,000 francs (loi du 27 mai 1856) d'abord compris dans le Budget ordinaire et depuis transféré aux services spéciaux) à	fr. 10,591,762 77
Les crédits de cette nature votés jusqu'à ce jour ne montent qu'à	10,022,944 98
	DIFFÉRENCE fr. 568,820 79
3° Les crédits pour des services spéciaux étaient portés, dans l'exposé de 1856 (y compris le crédit de 590,000 francs, dont il est parlé ci-dessus), pour fr.	20,748,426 70
Dans la situation actuelle ils ne figurent plus que pour	8,878,878 91
Différence, ou crédits transférés à l'exercice 1857, en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité	fr. 11,869,547 79
Mais comme les fonds affectés à des dépenses spéciales dont le transfert a également eu lieu, s'élèvent à	6,520,000 21
Les charges de l'exercice 1856 n'ont été réduites, à raison des transferts dont il s'agit, que de	5,549,547 58
	ENSEMBLE. fr. 7,922,902 09
Par contre, les charges de l'exercice se sont accrues des sommes transférées en exécution de l'article 30 de la loi de comptabilité, pour des dépenses engagées sur les crédits alloués aux Budgets des exercices 1852, 1853, 1854 et 1855, à concurrence de	fr. 1,645,625 53
Somme pareille à la réduction de déficit mentionnée ci-dessus.	fr. 6,277,276 56

Les Budgets de l'exercice 1857, tels qu'ils ont été primitivement adoptés par la Législature, s'élevaient :

En recette, à	fr. 159,604,990 »
En dépense, à	155,056,047 56
On prévoyait, par conséquent, un excédant de recette de fr.	<u>4,568,942 44</u>

Mais ces prévisions premières ont été depuis largement modifiées, tant par des votes nouveaux que par des opérations de virement prescrites par la loi sur la comptabilité de l'État.

D'après le tableau des revenus de l'exercice 1857, publié à l'appui de la situation actuelle, les recettes probables sont évaluées à fr. 148,039,981 05 soit en plus que les évaluations du Budget des Voies et Moyens, une somme de fr. 8,454,991 05 c^s, qui se décompose de la manière suivante :

1° Sommes réalisées ou encore à réaliser pendant l'année 1857, au moyen de l'aliénation de titres de la Dette publique appartenant au trésor, ci.	fr. 148,000 »
2° Partie du produit de l'emprunt de 26 millions de francs, non employée, au 31 décembre 1856, aux dépenses auxquelles cet emprunt a été affecté, et dont le report au présent exercice a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité, ci.	6,320,000 21
3° Somme à rembourser à l'État par la Société du chemin de fer de Maestricht à Aix-la-Chapelle, et affectée par l'article 2 de la loi du 30 mars 1857 aux dépenses autorisées par l'article 1 ^{er} de cette loi, ci.	70,000 »
4° Plus value que présentent les recettes probables comparées aux évaluations du Budget des Voies et Moyens	1,896,990 84
SOMME ÉGALE.	<u>fr. 8,454,991 05</u>

D'un autre côté, les Budgets des dépenses, qui, d'après le vote primitif, s'élevaient, comme on l'a vu plus haut, à fr. 155,056,047 56 ont été augmentés de plusieurs crédits nouveaux, montant ensemble à fr. 8,766,186 24 c^s, savoir :

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES ET EXTRAORDINAIRES.

Au Budget des Dotations (loi du 8 avril 1857)	fr. 4,080 »
(Partie du crédit de 1,149,000 francs alloué pour augmenter les traitements des fonctionnaires et employés de l'État, inférieurs à 1,600 francs).	
Au Budget du Ministère de la Justice (loi du 8 avril 1857)	66,960 »
(Partie du crédit de 1,149,000 francs précité).	

A REPORTER.	fr. 71,040 »	155,056,047 56	148,039,981 05
---------------------	--------------	----------------	----------------

REPORT. . . . fr.	71,040	»	155,036,047	56	148,039,981	05
Au Budget du Ministère des Affaires Étrangères (loi du 29 décembre 1856)	241,225	67				
Au même Budget (loi du 26 mars 1857).	3,696	»				
Au même Budget (loi du 8 avril 1857). (Partie du crédit de 1,149,000 francs précité).	19,520	»				
Au même Budget (loi du 10 avril 1857).	96,305	»				
Au Budget du Ministère de l'Intérieur (loi du 8 avril 1857)	61,680	»				
(Partie du crédit de 1,149,000 francs précité).						
Au Budget du Ministère des Travaux publics (loi du 8 avril 1857)	507,200	»				
(Partie du crédit de 1,149,000 francs précité).						
Au Budget du Ministère de la Guerre (loi du 8 avril 1857)	22,080	»				
(Partie du crédit de 1,149,000 francs précité).						
Au même Budget (loi du 4 juin 1855). (Partie du crédit de 1,460,000 rattaché au présent exercice par arrêtés royaux des 31 mai et 1 ^{er} juillet 1857).	21,857	86				
Au Budget du Ministère des Finances (loi du 8 avril 1857)	4,500	»				
Au même Budget (loi du 8 avril 1857) .	667,680	»				
Au Budget des Non-Valeurs et Rem- boursements (loi du 8 avril 1857) . . .	79,601	71				
ENSEMBLE. . . . fr.	1,596,186	24				

CRÉDITS POUR DES SERVICES SPÉCIAUX.

Au Ministère des Travaux publics, pour
dépenses de parachèvement des chemins
de fer (loi du 21 mai 1854);
ci fr. 1,000,000 »
(Restant du crédit de
9,000,000 de francs à ré-
partir entre les exercices
1854 à 1857.)

Au même Ministère, pour
l'établissement de haies de
clôtures au chemin de fer
concedé de Dendre et
Waes (loi du 31 décembre
1856). 100,000 »

A REPORTER. fr. 1,100,000 » 1,596,186 24 155,036,047 56 148,039,981 05

REPORT. . fr. 1,100,000 » 1,596,186 24 155,056,047 56 148,059,981 05

Au même Ministère, pour dépenses diverses des chemins de fer de l'État et l'extension des lignes télégraphiques (loi du 31 décembre 1856) 6,000,000 »

Au même Ministère, pour dépenses du chemin de fer (travaux faits sur la ligne de S^t-Trond à Hasselt et part de l'État dans les travaux à faire à la station de Landen), ci 70,000 »

ENSEMBLE. fr. 7,170,000 »

Ainsi, les crédits de toute nature accordés depuis le vote des Budgets de 1857, ou qui y ont été rattachés en vertu de lois antérieures, s'élevant, comme on l'a dit plus haut, à fr. 8,766,186 24

ont porté ces Budgets au chiffre de fr. 145,802,255 80

Outre ces augmentations de dépenses, nous avons à faire mention des crédits qui sont encore à demander pour les besoins du présent exercice. Ces crédits s'élèveraient, d'après les renseignements fournis par les divers Ministères, à une somme de 2,784,492 71

ENSEMBLE. fr. 146,586,726 51

Les sommes qui resteront disponibles sur tous ces crédits, sont évaluées à fr. 1,000,000 »

De sorte que les dépenses de l'exercice 1857 sont présumées devoir s'élever à fr. 145,586,726 51

Mais les virements prescrits par la loi de comptabilité (art. 31) viennent encore modifier cette situation, en rattachant à l'exercice 1857 une partie des crédits pour des services spéciaux, votés les années précédentes pour les Ministères de l'Intérieur et des Travaux publics; l'accroissement de charges résultant de ces virements est de . . . 11,869,547 79

En comparant l'ensemble des charges que nous venons d'énumérer, ci. fr. 157,456,274 50

avec les recettes probables, l'exercice paraît finalement devoir nous mettre en présence d'un déficit de fr. 9,416,295 25

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS DE 1830 A 1857.

Si, maintenant, nous récapitulons les résultats des Budgets de 1830 à 1857, savoir :

Déficit définitif des Budgets clos de 1830 à 1855	fr.	6,776,968	64
Déficit probable du Budget de l'exercice 1856		6,805,267	58
Et déficit également probable du Budget de l'exercice 1857		9,416,293	25
		<hr/>	
Nous constatons, sur ces exercices réunis, un déficit général de	fr.	22,998,529	47

soit une somme ronde de 25,000,000 de francs, à laquelle il devra provisoirement être pourvu par une émission de bons du trésor.

Je viens, Messieurs, de vous exposer la situation de nos finances; il me reste à vous indiquer par quels moyens extraordinaires nous pourrions l'améliorer.

Indépendamment des 4,000 actions du chemin de fer rhénan, que l'État a acquises en vertu de la loi du 1^{er} mai 1840, et dont la valeur nominale s'élève à 5,750,000 francs, le Gouvernement pourra tirer ultérieurement parti des ressources à provenir des ventes de biens domaniaux, dont l'aliénation, jusqu'à concurrence de dix millions, est ordonnée par la loi du 3 février 1843.

Les ventes autorisées par suite de cette loi sont :

Loi du 17 avril	1845, pour une valeur de	fr.	1,056,485	»
— 18 juillet	1846,		1,001,610	»
— 16 mai	1847,		1,004,000	»
— 25 mai	1848,		1,096,500	»
— 6 juin	1850,		1,266,974	»
— 25 août	1851,		974,810	»
— 14 décembre	1852,		1,029,385	»
— 14 mars	1854,		1,005,416	»
— 31 mai	1855,		1,005,000	»
			<hr/>	
ENSEMBLE		fr.	9,458,178	»

Les produits recouvrés du chef des ventes qui ont eu lieu jusqu'à présent se sont élevés, savoir :

En 1845, à	fr.	491,550	76	
— 1846		504,476	50	
— 1847		455,602	79	
— 1848		278,486	92	
— 1849		526,706	05	
— 1850		450,940	97	
— 1851		685,287	09	
— 1852		1,015,951	15	
— 1853		953,550	49	
— 1854		524,927	24	
— 1855		851,580	46	
— 1856		1,241,602	26	
— 1857, approximativement à		1,000,000	»	
		<hr/>		
ENSEMBLE		fr.	8,742,222	44

Il reste donc une somme de fr. 695,955 56 à réaliser sur les ventes autorisées par la Législature, soit parce que les circonstances n'ont pas encore permis d'effectuer toutes ces ventes, soit par suite de délais accordés aux acquéreurs pour se libérer.

SITUATION DE LA DETTE CONSTITUÉE.

Je ne terminerai pas sans vous donner, comme on l'a fait l'année dernière, un aperçu sommaire de l'état de notre dette constituée.

La dette constituée, dont les détails sont présentés dans l'annexe n° 9, se divise en deux catégories :

La première comprend les charges résultant des traités conclus avec le Gouvernement du royaume des Pays-Bas; de la cession de divers immeubles par la ville de Bruxelles; des dépenses nécessitées par l'organisation du pays en 1830, 1831 et 1832, et finalement de celles qu'ont occasionnées les événements de 1848. Les intérêts à payer annuellement de ce chef, s'élèvent à une somme de fr. 15,556,605 47 c^s, la dotation pour l'amortissement à fr. 1,462,246 25 c^s, et les frais annuels à 36,130 francs;

Dans la seconde catégorie figurent les emprunts contractés pour faire face aux grands travaux d'utilité publique. Les intérêts à payer pour ces emprunts s'élèvent à une somme de fr. 10,543,975 25 c^s; la dotation de l'amortissement à fr. 1,848,286 37 c^s, et les frais annuels à 59,870 francs.

Le capital de ces dettes réunies était primitivement de	fr. 841,606,563 74
L'amortissement opéré s'élève à (1).	256,991,199 78
Il reste donc à amortir un capital de (2)	fr. 604,615,363 96
Soit en moins que l'année dernière, un capital de fr. 13,428,083 34 c ^s .	

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(1) A voir pour les développements, l'annexe n° 10.

(2) Il est à remarquer que, dans le chiffre de fr. 604,615,363 96 c^s qui est présenté comme capital restant à rembourser à l'époque de la présente situation, les dettes à 4, à 3 et à 2 1/2 p. 0/0, sont comprises pour leur valeur nominale.

(1)

TABLEAU

DE

LA SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1857,

SUR LES BUDGETS ANTÉRIEURS A 1858.



TABLEAU de la situation générale

RECET					
EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget.	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales.	TOTAL.
1855.	129,596,590 »	950,000 »	143,182 01	4,990,791 12	135,680,563 13
1856.	152,698,540 »	1,264,000 »	123,248 65	3,108,865 86	157,194,654 49
1857.	139,604,990 »	»	148,000 »	6,390,000 21	146,142,990 21
	401,900,120 »	2,214,000 »	414,450 64	14,489,657 19	419,018,207 85

du trésor, au 1^{er} septembre 1857.

FAITS RÉALISÉS et à réaliser.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements effectués, y compris les recettes probables.	
— RECouvreMENTS effectués et RECETTES PROBABLES.			
144,502,166 63	•	8,821,605 50	
146,226,795 75	•	9,032,141 26	A voir, pour les développements, l'annexe n° 1.
148,030,981 05	•	1,896,990 84	— — — n° 3.
458,768,945 45	•	19,750,755 60	

Suite du TABLEAU de la situation générale

DÉPENSES							
EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	RESTE des crédits alloués à l'exercice.
1833 . .	127,900,547 24	10,214,528 72	672,043 61	1,449,181 75	140,256,101 52	1,645,625 55	158,590,475 79
1836 . .	155,484,616 91	10,022,941 98	"	1,645,625 55	145,155,184 42	"	145,155,184 42 b)
1837 . .	155,056,047 56	4,580,678 95	"	"	159,416,726 51	"	159,416,726 51 c)
	506,421,011 71	24,618,140 65	672,043 61	5,094,807 28	424,806,012 23	1,645,625 55	425,160,586 72

RÉSULTAT

Exercices clos. (Résultats définitifs)	}	1850 à 1854 inclusivement	
		1855	{ Recettes Dépenses
Exercices en cours d'exécution. (Résultats probables.)	}	1856	{ Recettes Dépenses
		1857	{ Recettes Dépenses

La situation des Budgets antérieurs à 1838

du trésor, au 1^{er} septembre 1857.**SER.**

SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.		Excédants DE CRÉDITS à annuler.	Observations.
		DÉPENSES résultant des services faits et dépenses probables.	DÉPENSE extraordinaire. Déficit sur l'ensemble des opérations des exercices clos de 1850 à 1854 inclusivement.		
10,561,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	4,552,925 52 a)	2,025,585 85	a) A voir, pour les développements, l'annexe n° 6.
8,878,878 91	154,052,065 33	155,052,065 33	•	1,000,000 •	b) — — — n° 2.
19,059,547 79	158,456,274 50	157,456,274 50	•	1,000,000 •	c) Idem, n° 4. Toutefois, le chiffre renseigné ci-contre comprend en plus fr. 2,784,492 71 c ^s de crédits non votés, et dont le détail est présenté dans l'exposé qui précède le présent tableau.
58,279,748 71 d)	461,440,135 45	457,414,549 58	4,552,925 52	4,025,585 85	d) A voir, pour les développements, l'annexe n° 5.

GÉNÉRAL.

.....
..... fr. 144,502,166 65
..... 146,926,211 95
..... 146,226,795 75
..... 155,052,065 55
..... 148,059,981 05
..... 157,456,274 50

offre, en définitive, un déficit probable de fr.

EXCÉDANTS des RECETTES.	EXCÉDANTS des DÉPENSES.
•	4,552,925 52
•	2,424,045 52
•	6,805,267 58
•	9,416,295 25
•	22,998,529 47
	22,998,529 47

(6)

(7)

ANNEXE N° 1.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES

DE L'EXERCICE 1856,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1857.



ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	18,886,200 »
Personnel	9,605,000 »
Patentes	5,650,000 »
Redevances sur les mines	406,650 »
Droit de débit des boissons alcooliques	900,000 »
— des tabacs	170,000 »
Douanes	11,595,000 »
Sel	4,600,000 »
Vins étrangers	2,150,000 »
Eau-de-vie étrangère	170,000 »
— indigène	4,800,000 »
Accises	6,400,000 »
Bières et vinaigres	5,500,000 »
Sucres de canne et de betterave	5,000 »
Glucoses et autres sucres non cristallisables	15,000 »
Timbres sur les quittances	1,000 »
— sur les permis de circulation	170,000 »
Droits de marque des matières d'or et d'argent	280,000 »
— de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	40,000 »
Recettes extraordinaires et accidentelles	40,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	11,400,000 »
Greffe	275,000 »
Hypothèques	1,950,000 »
Successions	6,500,000 »
Droits de mutation sur les successions en ligne directe	1,550,000 »
Droits dus par les époux survivants	150,000 »
Timbres	5,200,000 »
Naturalisations	5,000 »
Amendes en matière d'impôts	140,000 »
— de condamnation en matières diverses	120,000 »
A REPORTER.	92,679,940 »

recettes de l'exercice 1856, au 1^{er} septembre 1857.

DROITS CONSTATÉS et RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOUVREER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés et les recettes probables.		Observations.
	EN 1856.	EN 1857 (au 31 août).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS et des recettes probables.	
18,886,292 08	18,177,692 22	675,955 04	18,851,627 26	54,664 82	•	2 08	
9,668,502 59	8,947,564 30	512,595 40	9,460,159 70	208,342 89	•	65,502 59	
5,706,104 21	5,402,665 58	266,590 11	5,669,255 69	56,848 52	•	76,104 21	
656,958 91	655,054 26	1,854 09	656,888 35	50 56	•	160,288 91	
905,615 25	844,505 13	48,455 04	892,740 17	12,875 08	•	5,615 25	
166,154 75	156,581 29	7,884 15	164,465 42	1,669 55	5,865 25	•	
11,925,596 51	11,925,596 51	•	11,925,596 51	•	•	550,596 51	
5,025,740 66	5,025,740 66	•	5,025,740 66	•	•	425,740 66	
2,124,567 24	2,124,444 48	122 76	2,124,567 24	•	25,452 76	•	
244,026 40	244,026 40	•	244,026 40	•	•	74,026 40	
4,470,602 96	4,445,275 01	25,529 95	4,470,602 96	•	529,597 04	•	
6,445,882 09	6,445,880 84	1 25	6,445,882 09	•	•	45,882 09	
4,550,278 49	4,118,955 29	251,525 20	4,550,278 49	•	•	850,278 49	
5,099 78	5,099 78	•	5,099 78	•	•	99 78	
15,581 75	15,565 50	16 25	15,581 75	•	•	581 75	
846 48	846 48	•	846 48	•	155 52	•	
221,755 47	221,755 47	•	221,755 47	•	•	51,755 47	
209,950 58	167,578 65	42,571 95	209,950 58	•	70,049 42	•	
41,069 86	40,771 59	298 47	41,069 86	•	•	1,069 86	
15,557,759 87	15,557,505 87	254 •	15,557,759 87	•	•	1,957,759 87	
259,565 22	259,565 22	•	259,565 22	•	15,454 78	•	
2,424,055 92	2,424,055 92	•	2,424,055 92	•	•	494,055 92	
8,508,716 51	8,264,561 22	44,155 20	8,508,716 51	•	•	1,808,716 51	
1,516,751 76	1,514,578 65	2,575 15	1,516,751 76	•	55,248 24	•	
127,755 71	127,689 71	64 •	127,755 71	•	22,246 29	•	
5,411,746 59	5,322,741 49	89,004 90	5,411,746 59	•	•	211,746 59	
5,500 •	5,500 •	•	5,500 •	•	•	500 •	
179,117 91	178,721 87	396 04	179,117 91	•	•	59,117 91	
121,945 59	121,945 59	•	121,945 59	•	•	1,945 59	
98,757,254 54	96,515,820 56	1,946,984 98	98,462,805 54	294,449 20	499,827 50	6,577,141 84	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT.	92,679,940 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	3,400,000 »
Routes appartenant à l'État	1,750,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	4,300,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	120,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemin de fer	22,500,000 »
Télégraphe électrique.	280,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales).	850,000 »
Forêts	900,000 »
Dépendances du chemin de fer	60,000 »
Établissements et services régis par l'État	200,000 »
Produits divers et accidentels	400,000 »
Revenus des domaines.	250,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	120,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	675,000 »
— des actes des commissariats maritimes	50,000 »
— des droits de chancellerie	50,000 »
— — de pilotage	515,000 »
— — de fanal	75,000 »
— de la fabrication des monnaies de cuivre	580,000 »
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	250,000 »
Chemin de fer rhénan. — Dividendes	200,000 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	240,000 »
A REPORTER.	150,402,940 »

a) L'évaluation fixée par la loi du Budget des Voies et Moyens est de 116,000 francs, basée sur un crédit de 100,000 francs alloué au Budget du Ministère des Finances du même exercice, pour achat de matières et frais de fabrication de monnaies de cuivre. La loi du 27 mai 1856, *Moniteur* n° 181, ayant accordé un crédit supplémentaire de 400,000 francs pour cet objet, l'évaluation précitée a, par suite, dû être augmentée d'une somme proportionnelle de 464,000 francs, ce qui la porte aujourd'hui à 580,000 francs.

recettes de l'exercice 1856, au 1^{er} septembre 1857.

DROITS CONSTATÉS et RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOUVRER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés et les recettes probables.		Observations.
	EN 1856.	EN 1857 (au 31 août).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS et des recettes probables.	
98,757,254 54	96,515,820 56	1,946,984 98	98,462,805 54	294,449 20	499,827 50	6,577,141 84	
5,291,529 75	5,288,842 56	2,687 57	5,291,529 75	"	108,470 27	"	
1,686,725 33	1,684,880 72	1,844 61	1,686,725 33	"	45,274 67	"	
4,599,512 96	4,514,582 75	284,950 25	4,599,512 96	"	"	299,512 96	
119,611 52	119,611 52	"	119,611 52	"	588 48	"	
25,154,116 48	22,455,177 81	576,597 96	25,029,575 77	124,540 71	"	654,116 48	
559,579 95	243,423 09	116,156 86	559,579 95	"	"	79,579 95	
1,185,695 54	1,175,559 45	10,355 89	1,185,695 54	"	"	555,695 54	
1,042,908 91	1,058,920 52	5,988 59	1,042,908 91	"	"	142,908 91	
125,851 27	125,672 92	178 55	125,851 27	"	"	65,851 27	
442,871 69	417,150 50	25,741 59	442,871 69	"	"	242,871 69	
584,928 85	585,159 05	1,769 78	584,928 85	"	"	184,928 85	
505,788 06	297,797 "	7,991 06	505,788 06	"	"	55,788 06	
242,548 59	181,745 75	60,602 84	242,548 59	"	"	122,548 59	
706,705 94	706,705 94	"	706,705 94	"	"	55,705 94	
50,040 25	50,040 25	"	50,040 25	"	"	40 25	
57,281 25	55,696 75	1,584 50	57,281 25	"	"	7,281 25	
596,615 61	596,615 61	"	596,615 61	"	"	81,615 61	
100,080 49	100,080 49	"	100,080 49	"	"	25,080 49	
510,252 52	542,126 02	168,126 50	510,252 52	"	69,747 48	"	
b) 262,290 16	246,177 56	16,112 60	262,290 16	"	"	12,290 16	
252,891 87	"	252,891 87	252,891 87	"	"	52,891 87	
521,105 66	"	521,105 66	521,105 66	"	"	81,105 66	
158,715,780 95	154,517,542 20	5,779,448 84	158,296,791 04	418,989 91	721,708 20	9,054,549 15	

b) Administration des contributions
 — de l'enregistrement
 — du trésor public

Droits constatés.	RECOUVREMENTS effectués.		Total.
	EN 1856.	EN 1857.	
69,588 68	68,575 58	815 10	69,588 68
15,811 20	14,582 58	1,228 62	15,811 20
177,099 28	165,019 40	14,070 88	177,099 28
262,290 16	246,177 56	16,112 60	262,290 16

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT.	150,402,940 »
REMBOURSEMENTS.	
<small>CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.</small>	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	2,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	110,000 »
<small>ENREGISTREMENT ET DOMAINES.</small>	
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes. — Déficits des comptables	5,000 »
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	450,000 »
<small>TRÉSOR PUBLIC.</small>	
Droits de tonnage, de pilotage et de fanal perçus sous réserve de remboursement, sur les navires à vapeur faisant le service entre Anvers et New-York et Anvers et Rio de Janeiro	49,500 »
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice, aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	a) 1,625,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	55,000 »
Recettes accidentelles	250,000 »
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	20,500 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	15,000 »
TOTAUX. fr.	152,962,540 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.	
Produits des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845	1,000,000 »
Produit de la réalisation de titres de la dette publique appartenant au trésor	49,462 10
RECETTE A L'EXERCICE 1856 :	
1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer, au 31 décembre 1855, sur l'exercice 1855, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 51 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 9,428,866 07 c ^{ts} , à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 6,520,000 21 c ^{ts} reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1857.	3,108,865 86
2° Du produit à titre de dépenses périmées de l'exercice 1851, conformément au compte d'apurement de cet exercice.	75,786 55
	4,252,114 40
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS.	152,962,540 »
TOTAUX GÉNÉRAUX	157,194,654 49

recettes de l'exercice 1856, au 1^{er} septembre 1857.

DROITS CONSTATÉS et RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOUVRER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés et les recettes probables.		Observations.
	EN 1856.	EN 1857 (au 31 août).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS et des recettes probables.	
158,715,780 95	154,517,542 20	5,779,448 84	158,296,791 04	418,989 91	721,708 20	9,054,549 15	a) L'évaluation primitive était de 825,000 francs; elle a été augmentée de 800,000 francs, par la loi du 2 juin 1856, <i>Moniteur</i> n° 156, qui a accordé un crédit supplémentaire de pareille somme à l'effet de poursuivre et de développer, dans les prisons, le travail pour l'exportation.
1,606 09	1,606 09	"	1,606 09	"	595 91	"	
151,650 49	124,920 01	5,668 06	150,588 07	1,042 42	"	21,650 49	
55,473 11	55,473 11	"	55,473 11	"	"	50,473 11	
565,556 70	459,945 19	105,391 51	565,556 70	"	"	115,556 70	
"	"	"	"	"	49,500 "	"	
1,754,546 72	1,188,446 "	546,100 72	1,754,546 72	"	"	109,546 72	
27,981 20	27,981 20	"	27,981 20	"	7,018 71	"	
499,541 77	499,541 77	"	499,541 77	"	"	249,541 77	
21,808 "	11,424 "	10,584 "	21,808 "	"	"	1,508 "	
1,575 88	"	"	"	1,575 88	11,626 12	"	
141,755,079 "	156,886,679 66	4,444,995 15	141,551,672 79	421,406 21	790,046 94	9,580,585 94	
1,241,602 26	1,149,767 77	91,854 49	1,241,602 26	"	"	241,602 26	
49,462 10	49,462 10	"	49,462 10	"	"	"	
5,108,865 86	5,108,865 86	"	5,108,865 86	"	"	"	
75,786 55	75,786 55	"	75,786 55	"	"	"	
4,475,716 75	4,581,882 26	91,854 49	4,475,716 75	"	"	241,602 26	
141,755,079 "	156,886,679 66	4,444,995 15	141,551,672 79	421,406 21	790,046 94	9,580,585 94	
146,226,795 75	141,268,561 92	4,556,827 62	145,805,589 54	421,406 21	790,046 04	9,822,188 20	
						9,052,141 26	

(14)

(15)

ANNEXE N° 2.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1856.

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1857.



ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1836.	EN 1837.	TOTAL.	
DÉPENSES ARRIÉRÉES DES					
(ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ,					
<i>Sommes transférées</i>					
Département des Travaux publics.	27,205 54	14,582 "	12,525 54	26,705 54	500 "
<i>Sommes transférées</i>					
Dotations. — Frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale.	250,000 "	"	"	"	250,000 "
Département de l'Intérieur.	4,900 "	"	"	"	4,900 "
— des Travaux publics.	53,299 61	2,660 41	12,400 50	15,060 91	58,238 70
— de la Guerre.	59,998 72	"	"	"	59,998 72
	568,198 53	2,660 41	12,400 50	15,060 91	555,157 42
<i>Sommes transférées</i>					
Département des Affaires Étrangères.	69,150 50	"	"	"	69,150 50
— de l'Intérieur.	1,850 "	"	1,850 "	1,850 "	"
— des Travaux publics.	41,122 50	"	25,977 88	25,977 88	17,144 42
— des Finances.	6,000 "	"	"	"	6,000 "
	118,082 80	"	25,807 88	25,807 88	92,274 92
<i>Sommes transférées</i>					
Dette publique.	99,500 71	86,501 57	13,199 54	99,500 71	"
Département des Affaires Étrangères.	108,020 "	"	7,500 "	7,500 "	100,520 "
— de l'Intérieur.	50,591 99	57,953 51	5,532 80	43,486 31	6,905 68
— des Travaux publics.	689,226 02	154,082 27	184,427 99	318,510 26	570,715 76
— de la Guerre.	176,395 64	63,000 14	102,256 20	166,156 54	10,239 30
— des Finances.	8,604 70	"	8,604 69	8,604 69	" 01
	1,152,159 06	522,257 29	521,521 02	643,758 31	488,580 75

dépenses de l'exercice 1856, au 1^{er} septembre 1857.

OBSERVATIONS.

EXERCICES 1852, 1853, 1854 ET 1855.

ET 203-DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 15 NOVEMBRE 1849.)

de l'exercice 1852.

Transfert approuvé par la Cour des comptes, le 5 décembre 1856.

de l'exercice 1853.

Transfert approuvé par la Cour des comptes, le 7 décembre 1856.

—	—	le 11 novembre 1856.
—	—	le 5 décembre 1856.
—	—	le 11 novembre 1856.

de l'exercice 1854.

Transfert approuvé par la Cour des comptes, le 7 novembre 1856.

—	—	le 11 novembre 1856.
—	—	le 5 décembre 1856.
—	—	le 7 novembre 1856.

de l'exercice 1855.

Transfert approuvé par la Cour des comptes, le 7 novembre 1856.

—	—	le 7 novembre 1856.
—	—	le 11 novembre 1856.
—	—	le 5 décembre 1856 et le 14 juillet 1857.
—	—	le 11 novembre 1856.
—	—	le 7 novembre 1856.

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1856.	EN 1857.	TOTAL.	
BUDGETS DE					
Dettes publiques	57,655,994 96	50,225,249 69	6,565,427 89	57,088,677 58	547,517 58
Dotations. — Liste civile.	2,751,522 75	2,751,522 75	•	2,751,522 75	•
— Dotation de l'héritier présomptif du Roi	500,000 •	500,000 •	•	500,000 •	•
— Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre.	150,000 •	150,000 •	•	150,000 •	•
— Sénat	40,000 •	51,000 •	6,000 •	57,000 •	5,000 •
— Chambre des Représentants	451,450 •	580,247 59	59,095 97	459,545 56	12,106 44
— Cour des comptes	149,100 •	142,956 65	4,945 55	147,900 •	1,200 •
Département de la Justice	12,958,351 •	10,170,440 05	2,160,955 18	12,540,375 21	618,175 79
— des Affaires Étrangères.	2,446,514 67	2,055,449 91	255,452 43	2,286,882 56	159,452 51
A. REPORTER.	57,082,755 58	46,404,666 62	9,536,854 84	55,741,501 46	1,541,231 92

dépenses de l'exercice 1856, au 1^{er} septembre 1857.

OBSERVATIONS.

L'EXERCICE 1856.

Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 28 mai 1855, <i>Moniteur</i> du 30, n° 150, à fr.	37,605,994 96
Par l'art. 10 de la loi du 28 mai 1856, <i>Moniteur</i> du 31, n° 152, relative à la conversion en un fonds à 4 1/2 p. 0/0 de l'emprunt de 26,000,000 de francs à 5 p. 0/0, il a été ouvert un crédit de 30,000 francs pour frais de confection et d'émission de nouveaux titres. L'art. 5 porte : il pourra être provisoirement pourvu aux besoins éventuels que nécessiteraient ces remboursements, par une émission de bons du trésor, ci	30,000 »
	Fr. 37,635,994 96

Par l'art. 1^{er} de la loi du 14 mars 1856, *Moniteur* du 16, n° 76, il a été alloué à Son Altesse Royale le comte de Flandre, une dotation annuelle de 150,000 francs, à prendre cours à partir du 1^{er} janvier 1856; aux termes de l'art. 2, un crédit de 150,000 francs a été ouvert au Budget des Dotations, dont il formera l'art. 2^{bis}.

Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 27 décembre 1855, <i>Moniteur</i> du 30, n° 364, à fr.	12,139,751 »
1 ^o Par l'art. 2 de la loi du 2 juin 1856, <i>Moniteur</i> du 4, n° 156, le Budget a été augmenté de la somme de 18,800 francs, qui sera répartie conformément au tableau joint à ladite loi, ci	18,800 »
2 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 2 juin 1856, <i>Moniteur</i> du 4, n° 156, il a été ouvert un crédit supplémentaire de 800,000 francs, à titre d'avance pour l'exercice courant. — L'art. 2 porte : ce crédit sera affecté à poursuivre, dans les prisons, le travail pour l'exportation; ci	800,000 »
	Fr. 12,958,551 »

Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 8 juin 1855, <i>Moniteur</i> du 14, n° 165, à fr.	2,370,682 67
1 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 30 mai 1856, <i>Moniteur</i> du 3 juin, n° 155, il a été ouvert un crédit à titre d'augmentation du Budget, aux articles 44 et 47 du chap. VIII, de	53,632 »
2 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 29 mars 1857, <i>Moniteur</i> du 11 avril, n° 103, le Budget a été augmenté de	22,000 »
	Fr. 2,446,314 67

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1856.	EN 1857.	TOTAL.	
REPORT.	57,082,735 58	46,404,666 62	9,556,854 84	55,741,501 46	1,541,231 92
Département de l'Intérieur	9,667,875 41	8,297,080 21	1,095,500 61	9,592,580 82	275,492 59
— des Travaux publics.	24,744,457 12	18,969,619 46	5,623,815 24	22,592,432 70	2,152,024 42
— de la Guerre	58,502,057 65	55,174,409 80	1,540,052 15	56,714,461 95	1,587,575 70
A REPORTER.	120,797,101 54	108,845,776 09	15,895,000 82	124,440,776 91	5,556,524 63

dépenses de l'exercice 1856, au 1^{er} septembre 1857.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 15 mars 1855, <i>Moniteur</i> du 16, n° 76, à fr.	7,401,373 41
1° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 30 décembre 1855, <i>Moniteur</i> du 31, n° 365, il a été ouvert un crédit pour contribuer aux mesures à prendre dans l'intérêt des classes ouvrières et indigentes, de	1,500,000 »
2° Par l'article unique de la loi du 23 mai 1856, <i>Moniteur</i> du 24, n° 145, il a été ouvert un crédit extraordinaire pour la célébration du 25 ^e anniversaire de l'inauguration du Roi, de	300,000 »
3° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 2 juin 1856, <i>Moniteur</i> du 4, n° 156, le Budget a été augmenté de la somme de 51,500 francs, qui sera répartie conformément au tableau joint à ladite loi, ci	51,500 »
4° Par l'art. 10 de la loi du 2 juin 1856, <i>Moniteur</i> du 7, n° 159, sur les recensements généraux et les registres de population, il a été ouvert un premier crédit pour les frais de recensement, de	30,000 »
5° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1857, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} avril, n° 93, le crédit ouvert au Département de l'Intérieur par la loi du 23 mai 1856, pour la célébration du 25 ^e anniversaire de l'inauguration du Roi, a été augmenté d'une somme de	385,000 »
	Fr. 9,667,873 41

Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé, par la loi du 28 mai 1856, *Moniteur* du 31, n° 152, à la somme de fr. 24,744,457 12 indiquée ci-contre.

Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 24 décembre 1855, <i>Moniteur</i> du 28, n° 362, à fr.	32,209,885 »
1° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 8 mars 1856, <i>Moniteur</i> du 11, n° 71, le Budget de l'exercice 1856 a été augmenté de fr. 2,782,626 34 et, à répartir sur les articles 6 à 10, 12, 14, 15, 22, 23 et 34; ci	2,782,626 34
2° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 8 mars 1856, <i>Moniteur</i> du 11, n° 71, il a été ouvert un crédit applicable au paiement de créances qui se rapportent à des exercices clos, et qui sont détaillées dans le tableau annexé à ladite loi, de	40,546 29
3° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 8 mars 1856, <i>Moniteur</i> du 11, n° 71, il a été ouvert un crédit extraordinaire pour travaux d'achèvement et d'amélioration du matériel du génie et de l'artillerie, à répartir sur les articles 5, 20, 21 et 27, de	2,359,760 »
4° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 11 mars 1856, <i>Moniteur</i> du 13, n° 73, une somme de 77,570 francs, comprise dans le crédit de 1 244,000 francs, alloué, par la loi du 4 juin 1855, pour le matériel du génie du Budget de 1855, a été transférée à l'art. 2 du Budget de 1856 (<i>Matériel du génie</i>), ci	77,570 »
5° Par la loi du 4 juin 1855, <i>Moniteur</i> du 6, n° 157, il a été ouvert deux crédits extraordinaires, l'un, par l'art. 1 ^{er} , de 2,500,000 francs pour le matériel de l'artillerie; l'autre, par l'art. 2, de 1,460,000 francs, pour compléter le système défensif des rives de l'Escaut et pour construction de bâtiments destinés au service de l'artillerie, ensemble 3,960,000 fr. : aux termes de l'art. 3, ces deux crédits seront répartis par des arrêtés royaux entre les exercices 1855, 1856, 1857 et 1858, et couverts au moyen de hons du trésor. (Une somme de 280,000 francs a été rattachée au Budget de 1855 sur l'art. 1 ^{er}). Par arrêté royal du 1 ^{er} août 1856, n° 10106/14, <i>Moniteur</i> du 11 septembre, n° 255, le Ministre de la Guerre a été autorisé à prélever, pour les besoins de l'exercice 1856, sur le crédit extraordinaire de 1,460,000 francs, une somme de	74,900 »
Et par l'arrêté royal du 24 septembre 1856, n° 1081, <i>Moniteur</i> du 9 octobre, n° 283, le Ministre a été autorisé à prélever pour les besoins du même exercice, sur le crédit extraordinaire de fr. 2,500,000 une somme de	756,750 »
	Fr. 38,302,037 63

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1856.	EN 1857.	TOTAL.	
REPORT.	129,797,101 54	108,845,776 09	15,595,000 82	124,440,776 91	5,556,524 65
Département des Finances	11,445,054 81	5,741,721 07	4,851,753 14	8,595,456 21	2,849,578 60 a)
Non-Valeurs et Remboursements	2,267,422 54	717,991 50	1,477,561 17	2,195,552 67	b) 71,869 87
TOTAUX.	145,507,558 89	115,505,488 66	21,924,297 15	155,229,785 79	8,277,775 10

RÉCAPITULATION.

Dépenses arriérées de l'exercice 1852	27,205 54	14,582 "	12,525 54	26,705 54	500 "
— — 1855	568,198 55	2,660 41	12,400 50	15,060 91	555,157 42
— — 1854	118,082 80	"	25,807 88	25,807 88	92,274 92
— — 1855	1,152,159 06	522,237 29	521,521 02	645,758 51	488,580 75
Budgets de l'exercice 1856	145,507,558 89	115,505,488 66	21,924,297 15	155,229,785 79	8,277,775 10
TOTAUX GÉNÉRAUX.	145,155,184 42	115,644,768 56	22,296,549 87	155,941,118 25	9,212,066 19

dépenses de l'exercice 1856, au 1^{er} septembre 1857.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 28 mai 1855, <i>Moniteur</i> du 30, n° 150, à	10,982,600 »
1° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 27 mai 1856, <i>Moniteur</i> du 30, n° 151, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour achat de matières et frais de fabrication de monnaies de cuivre, à ajouter à celui de 100,000 francs ouvert à l'art. 7 du chap. I ^{er} , de	400,000 »
2° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 27 mai 1856, <i>Moniteur</i> du 30, n° 151, il a été ouvert un crédit de 2,250 francs, savoir : 1,750 francs rattachés à l'art. 10, <i>Traitement des directeurs et agents du trésor</i> , et 500 francs à l'art. 11, <i>Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents</i> ; et	2,250 »
3° Par l'art. 1 ^{er} (n° 1 à 5) de la loi du 8 avril 1857, <i>Moniteur</i> du 11, n° 103, il a été ouvert des crédits supplémentaires, à ajouter aux articles 27, 28, 39, 40 et 41, s'élevant à fr.	58,184 81
	Fr. 11,443,034 81

Le Budget des non-valeurs et remboursements a été fixé par la loi du 30 mars 1855, <i>Moniteur</i> du 4 avril, n° 94, à	2,138,000 »
Par l'art. 1 ^{er} (n° 8) de la loi du 8 avril 1857, <i>Moniteur</i> du 11, n° 103, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour régularisation des écritures de trésorerie pour la période du 1 ^{er} octobre 1850 au 31 décembre 1849 de	129,422 54
	Fr. 2,267,422 54

a et b) Sur ces sommes disponibles, doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes, douanes et accises, et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des comptes.

(24)

(15)

ANNÉE N° 3.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES

DE L'EXERCICE 1857,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1857.



ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	18,886,290 »
Personnel	9,700,000 »
Patentes	5,700,000 »
Redevances sur les mines	600,600 »
Droit de débit des boissons alcooliques	875,000 »
— des tabacs	165,000 »
Douanes	11,845,000 »
Sel	4,950,000 »
Vins étrangers	2,100,000 »
Eau-de-vie étrangère	225,000 »
— indigène	4,900,000 »
Accises	6,400,000 »
Bières et vinaigres	6,400,000 »
Sucres de canne et de betterave	4,500,000 »
Glucoses et autres sucres non cristallisables	3,000 »
Timbres sur les quittances	15,000 »
— sur les permis de circulation	1,000 »
Droits de marque des matières d'or et d'argent	200,000 »
— de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	280,000 »
Recettes extraordinaires et accidentelles	40,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	12,800,000 »
Greffe	275,000 »
Hypothèques	2,200,000 »
Successions	8,500,000 »
Droits de mutation sur les successions en ligne directe	1,600,000 »
Droits dus par les époux survivants	125,000 »
Timbres	5,250,000 »
Naturalisations	5,000 »
Amendes en matière d'impôts	150,000 »
— de condamnation en matières diverses	130,000 »
À REPORTER.	98,420,800 »

recettes de l'exercice 1857, au 1^{er} septembre 1857.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués en 1857 (au 31 août).	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} septembre 1857.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
18,886,292 00	11,081,685 48	7,804,606 61	.	2 00	
9,806,200 "	5,952,180 85	5,874,019 15	.	106,200 "	
5,811,800 "	2,191,299 81	1,620,500 19	.	111,800 "	
649,000 "	81,811 51	567,188 49	.	48,400 "	
951,000 "	651,525 86	519,474 14	.	76,000 "	
169,000 "	117,540 27	51,659 75	.	4,000 "	
12,800,000 "	8,728,687 45	4,071,512 55	.	955,000 "	
5,000,000 "	5,585,470 79	1,614,529 21	.	50,000 "	
2,100,000 "	1,497,507 59	602,492 61	.	"	
225,000 "	141,921 28	83,078 72	.	"	
5,000,000 "	5,255,806 25	1,746,195 77	.	100,000 "	
6,800,000 "	5,090,520 75	1,709,679 25	.	400,000 "	
4,500,000 "	2,918,754 87	1,581,245 15	.	"	
15,000 "	12,907 45	2,092 55	.	12,000 "	
15,000 "	10,467 25	4,532 75	.	"	
1,000 "	692 65	507 57	.	"	
200,000 "	157,116 81	42,885 19	.	"	
200,000 "	71,018 04	128,981 96	80,000 "	"	
40,000 "	6,644 52	55,555 68	.	"	
12,800,000 "	8,780,416 05	4,010,585 97	.	"	
255,000 "	185,018 52	71,981 48	20,000 "	"	
2,200,000 "	1,627,572 17	572,627 85	"	"	
8,000,000 "	4,945,757 64	5,056,262 56	500,000 "	"	
1,600,000 "	914,679 75	685,520 25	.	"	
125,000 "	86,879 58	58,120 42	.	"	
5,250,000 "	2,225,205 20	1,026,794 80	.	"	
5,000 "	2,500 "	2,500 "	.	"	
150,000 "	92,617 67	57,582 55	.	"	
150,000 "	94,905 41	55,094 59	.	"	
99,684,292 00	64,269,491 01	55,414,801 08	600,000 "	1,865,402 09	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT.	98,420,890 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	5,100,000 »
Routes appartenant à l'État	1,720,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	4,700,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	110,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemin de fer	25,500,000 »
Télégraphe électrique.	280,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales).	900,000 »
Forêts.	950,000 »
Dépendances du chemin de fer	60,000 »
Établissements et services régis par l'État.	200,000 »
Produits divers et accidentels	400,000 »
Revenus des domaines.	250,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	140,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	735,000 »
— des actes des commissariats maritimes.	50,000 »
— des droits de chancellerie.	50,000 »
— des droits de pilotage	525,000 »
— — de fanal	80,000 »
— de la fabrication des monnaies de cuivre	120,000 »
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	250,000 »
Chemin de fer rhénan. — Dividendes.	252,500 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	270,000 »
A REPORTER.	137,025,300 »

recettes de l'exercice 1857, au 1^{er} septembre 1857.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués en 1857 (au 31 août).	RESTE à RECOURIR au 1 ^{er} septembre 1857.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
90,684,292 09	64,269,491 01	35,414,801 08	600,000 »	1,865,402 09	
5,500,000 »	2,087,292 57	1,212,707 63	»	200,000 »	
1,650,000 »	1,000,505 44	559,694 56	70,000 »	»	
4,856,000 »	2,850,054 59	2,005,945 61	»	156,000 »	
117,000 »	77,362 17	59,657 85	»	7,000 »	
25,570,000 »	15,715,677 87	7,856,522 15	»	70,000 »	
551,000 »	242,405 78	108,596 22	»	71,000 »	
1,100,000 »	911,459 77	188,540 25	»	200,000 »	
950,000 »	498,407 55	451,592 45	»	»	
80,000 »	66,569 55	15,650 67	»	20,000 »	
210,000 »	140,697 40	69,502 60	»	10,000 »	
400,000 »	267,276 95	152,725 07	»	»	
250,000 »	146,656 76	105,565 24	»	»	
180,000 »	87,215 08	92,784 92	»	40,000 »	
762,000 »	573,058 52	588,961 68	»	27,000 »	
50,000 »	54,857 56	15,162 64	»	»	
40,000 »	26,046 »	15,954 »	»	10,000 »	
560,000 »	574,548 57	185,451 65	»	55,000 »	
90,000 »	65,489 22	26,510 78	»	10,000 »	
120,000 »	»	120,000 »	»	»	
a) 47,711 26	47,711 26	»	202,288 74	»	a) L'article 5 de la loi du 8 avril 1857 a supprimé, à partir du 1 ^{er} janvier de cette année, la retenue de 1 p. 100 qui était perçue en vertu de la loi du 17 février 1849, sur les traitements et pensions. La somme de fr. 47,711 26 c., portée comme recette probable, représente les retenues déjà liquidées par l'administration du trésor public, au moment de la suppression, et dont la restitution a dû être faite à charge du Budget des Non-Values et Remboursements de l'exercice 1857.
252,500 »	»	252,500 »	»	»	
520,000 »	»	520,000 »	»	50,000 »	
158,900,505 55	89,548,520 58	49,552,182 97	872,288 74	2,749,402 09	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT.	157,023,590 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions directes, etc.	5,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	125,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	20,000 »
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	400,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Droits de tonnage, de pilotage et de fanal perçus, sous réserve de remboursement, sur les navires à vapeur faisant le service entre la Belgique et New-York, le Levant et le Brésil	49,500 »
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	765,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	29,000 »
Recettes accidentelles	100,000 »
Abonnement des provinces, pour le service des ponts et chaussées	65,000 »
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt de justice; achat et entretien de leur mobilier	21,800 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	3,500 »
TOTAUX.	158,604,990 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.	
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1845	1,000,000 »
Produit de la réalisation des titres de la dette publique appartenant au trésor.	148,000 »
RECETTE A L'EXERCICE 1857 :	
1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer, au 31 décembre 1856, sur l'exercice 1856, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'art. 51 de la loi sur la comptabilité de l'État.	6,520,000 21
2° Des fonds affectés par l'art. 2 de la loi du 30 mars 1857, <i>Moniteur</i> n° 90, aux dépenses spéciales autorisées par l'art. 1 ^{er} de ladite loi	70,000 »
	7,558,000 21
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.	158,604,990 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	146,142,990 21

recettes de l'exercice 1757, au 1^{er} septembre 1857.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués en 1857 (au 31 août).	RESTE à RECOURIR au 1 ^{er} septembre 1857.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
158,900,505 55	89,548,520 58	40,552,182 97	872,288 74	2,749,402 09	
5,000 »	596 82	2,405 18	»	»	
158,000 »	81,642 75	56,557 27	»	15,000 »	
54,000 »	52,672 61	1,527 59	»	14,000 »	
440,000 »	295,555 14	144,646 86	»	40,000 »	
»	»	»	49,500 »	»	
765,000 »	80,555 15	684,446 87	»	»	
29,000 »	28,482 25	517 77	»	»	
100,000 »	54,068 86	65,951 14	»	»	
69,469 49	11,651 18	57,818 51	»	4,469 49	
21,808 »	10,824 »	10,984 »	»	8 »	
1,200 »	»	1,200 »	2,500 »	»	
140,501,980 84	89,924,165 08	50,577,815 76	925,888 74	2,820,879 58	
1,000,000 »	518,286 25	481,715 75	»	»	
143,000 »	54,450 52	115,549 48	»	»	
6,520,000 21	6,520,000 21	»	»	»	
70,000 »	»	70,000 »	»	»	
7,558,000 21	6,872,736 08	665,265 23	»	»	
140,501,980 84	89,924,165 08	50,577,815 76	925,888 74	2,820,879 58	
148,050,981 05	96,796,902 06	51,245,078 99	925,888 74	2,820,879 58	
1,896,990 84					

(32)

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1857.

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1857.

ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES par le TRÉSOR PUBLIC.	RESTANTS DISPONIBLES.
Dette publique	57,715,551 08	19,089,055 55	18,626,295 75
Dotations. — Liste civile	2,751,522 75	1,854,315 12	917,107 65
— Dotation de Phéritier présomptif du Roi	500,000 »	555,555 28	166,666 72
— — de Son Altesse Royale le comte de Flandre	150,000 »	100,000 »	50,000 »
— Sénat	40,840 »	12,000 »	28,840 »
— Chambre des Représentants	452,920 »	305,778 42	147,141 58
— Cour des comptes	151,020 »	94,035 65	56,984 55
Département de la Justice	12,278,842 »	6,070,171 53	6,208,670 67
A REPORTER.	54,040,295 85	27,858,589 13	26,201,706 70

dépenses de l'exercice 1857, au 1^{er} septembre 1857.

OBSERVATIONS.

La dotation du Sénat a été fixée par la loi du 22 mai 1856, <i>Moniteur</i> du 25, n° 146, à fr.	40,000 »
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 8 avril 1857, <i>Moniteur</i> du 10, n° 102, il a été ouvert un crédit de 1,149,000 francs, pour augmenter les traitements des fonctionnaires et employés de l'État, inférieurs à 1,600 francs. Conformément à la répartition établie par l'art. 2, la dotation est augmentée de	840 »
	Fr. 40,840 »
La dotation de la Chambre des Représentants a été fixée par la loi du 22 mai 1856, <i>Moniteur</i> du 25, n° 146, à	451,600 »
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 8 avril 1857, <i>Moniteur</i> du 10, n° 102, il a été ouvert un crédit de 1,149,000 francs, pour augmenter les traitements des fonctionnaires et employés de l'État, inférieurs à 1,600 francs. Conformément à la répartition établie par l'art. 2, la dotation est augmentée de	1,320 »
	Fr. 452,920 »
La dotation de la Cour des comptes a été fixée par la loi du 22 mai 1856, <i>Moniteur</i> du 25, n° 146, à	149,100 »
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 8 avril 1857, <i>Moniteur</i> du 10, n° 102, il a été ouvert un crédit de 1,149,000 francs pour augmenter les traitements des fonctionnaires et employés de l'État, inférieurs à 1,600 francs. Conformément à la répartition établie par l'art. 2, la dotation est augmentée de	1,920 »
	Fr. 151,020 »
Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 13 janvier 1857, <i>Moniteur</i> du 15, n° 15, à fr.	12,211,882 »
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 8 avril 1857, <i>Moniteur</i> du 10, n° 102, il a été ouvert un crédit de 1,149,000 francs, pour augmenter les traitements des fonctionnaires et employés de l'État, inférieurs à 1,600 francs. Conformément à la répartition établie par l'art. 2, la somme de 66,960 francs est portée au Budget du Ministère de la Justice.	
Par arrêté royal du 25 avril 1857, <i>Moniteur</i> du 26, n° 118, ce crédit est réparti entre onze articles; ci	66,960 »
	Fr. 12,278,842 »

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES par le TRÉSOR PUBLIC.	RESTANTS DISPONIBLES.
REPORT.	54,040,395 83	27,858,589 15	26,201,706 70
Département des Affaires Étrangères.	2,516,397 67	1,537,956 82	978,460 85
— de l'Intérieur	7,820,701 70	4,042,879 62	2,877,912 08
— des Travaux publics.	24,790,783 96	11,590,980 88	13,205,803 08
A REPORTER.	80,174,269 16	45,910,386 45	43,263,882 71

dépenses de l'exercice 1757, au 1^{er} septembre 1857.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 27 mai 1856, <i>Moniteur</i> du 5 juin, n° 157, à fr.	2,155,851 »
1° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 29 décembre 1856, <i>Moniteur</i> du 10 janvier 1857, n° 10, il a été ouvert un crédit supplémentaire, imputable au chapitre VIII, de	241,225 67
2° Par l'art. 1 ^{er} (n° 9) de la loi du 26 mars 1857, <i>Moniteur</i> du 11, n° 103, il a été ouvert un crédit extraordinaire à l'effet de solder une prime due pour un service à voiles qui a été effectué entre Anvers et Istapa de Guatemala	3,696 »
3° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 8 avril 1857, <i>Moniteur</i> du 10, n° 102, il a été ouvert un crédit de 1,149,000 francs pour augmenter les traitements des fonctionnaires et employés de l'État, inférieurs à 1,600 francs. Conformément à la répartition établie par l'art. 2, la somme de 19,320 francs est portée au Budget des Affaires Étrangères. Par arrêté royal du 11 avril 1857, <i>Moniteur</i> du 21, n° 113, cette somme est répartie entre huit articles; ci	19,320 »
4° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 10 avril 1857, <i>Moniteur</i> du 21, n° 113, trois articles du Budget (art. 41, 47 et 47 ^{ter}) ont été augmentés de	96,305 »
	Fr. 2,516,397 67

Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 31 mars 1857, <i>Moniteur</i> du 2 avril, n° 94, à fr.	7,759,111 70
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 8 avril 1857, <i>Moniteur</i> du 10, n° 102, il a été ouvert un crédit de 1,149,000 francs, pour augmenter les traitements des fonctionnaires et employés de l'État, inférieurs à 1,600 francs. Conformément à la répartition établie par l'art. 2, la somme de 61,680 francs est portée au Budget de l'Intérieur. Par arrêté royal du 24 avril 1857, <i>Moniteur</i> du 6 mai, n° 128, cette somme a été répartie entre 21 articles; ci	61,680 »
	Fr. 7,820,791 70

Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé, par la loi du 30 mars 1857, <i>Moniteur</i> du 2 avril, n° 94, à fr.	24,489,583 96
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 8 avril 1857, <i>Moniteur</i> du 10, n° 102, il a été ouvert un crédit de 1,149,000 francs, pour augmenter les traitements des fonctionnaires et employés de l'État, inférieurs à 1,600 francs. Conformément à la répartition établie par l'art. 2, la somme de 307,200 francs est portée au Budget des Travaux publics. Par arrêté royal du 1 ^{er} mai 1857, <i>Moniteur</i> du 13, n° 135, cette somme a été répartie entre onze articles; ci	307,200 »
	Fr. 24,796,783 96

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES par le TRÉSOR PUBLIC.	RESTANTS DISPONIBLES.
REPORT.	89,174,269 16	45,910,586 45	45,265,882 71
Département de la Guerre	55,650,657 95	21,271,888 07	12,558,769 86
— des Finances	11,590,705 »	2,072,606 42	a) 9,527,008 58
Non-Valeurs et Remboursements	2,227,601 71	525,607 47	b) 1,901,994 24
TOTAL.	156,652,255 80	60,580,578 41	67,051,655 50

dépenses de l'exercice 1857, au 1^{er} septembre 1857.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 23 mars 1857, <i>Moniteur</i> du 24, n° 83, à fr.	33,586,720 07
1° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 8 avril 1857, <i>Moniteur</i> du 10, n° 102, il a été ouvert un crédit de 1,149,000 francs pour augmenter les traitements des fonctionnaires et employés de l'État, inférieurs à 1,600 francs. Conformément à la répartition établie par l'art. 2, la somme de 22,080 francs est portée au Budget de la Guerre. Par arrêté royal du 23 avril, <i>Moniteur</i> du 3 mai, n° 125, cette somme a été répartie entre six articles; ci	22,080 »
2° Par la loi du 4 juin 1855, <i>Moniteur</i> du 6, n° 157, il a été ouvert deux crédits extraordinaires, l'un, par l'art. 1 ^{er} , de 2,500,000 francs pour le matériel de l'artillerie; l'autre, par l'art. 2, de 1,460,000 pour compléter le système défensif des rives de l'Escaut, et pour construction de bâtiments destinés au service de l'artillerie, ensemble 3,960,000 francs. Aux termes de l'art. 3, ces deux crédits seront répartis, par des arrêtés royaux, entre les exercices 1855, 1856, 1857 et 1858, et couverts au moyen de bons du trésor. (Une somme de 280,000 francs a été rattachée au Budget de 1855, sur l'art. 1 ^{er} , et une somme de 831,650 francs a été rattachée au Budget de 1856, savoir : 756,750 francs sur l'art. 1 ^{er} , et 74,900 francs sur l'art. 2.) Par arrêté royal du 31 mai 1857, n° 10488, <i>Moniteur</i> du 5 juin, n° 156, le Ministre de la Guerre a été autorisé à prélever, pour les besoins de l'exercice 1857, sur l'art. 2, une somme de 20,500 francs, et par arrêté royal du 1 ^{er} juillet 1857, n° 10529, <i>Moniteur</i> du 16, n° 197, le Ministre a encore été autorisé à prélever, pour les besoins du même exercice, sur ledit art. 2, une somme de fr. 1,357 86 c. Ensemble	21,857 86
	Fr. 33,630,657 93

Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 22 mai 1856, <i>Moniteur</i> du 25, n° 146, à fr.	10,927,525 »
1° Par l'art. 1 ^{er} (n° 6 et 7) de la loi du 8 avril 1857, <i>Moniteur</i> du 11, n° 103, il a été ouvert deux crédits, l'un de 3,500 francs, l'autre de 1,000 francs, à rattacher aux articles 11 et 12; ci	4,500 »
2° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 8 avril 1857, <i>Moniteur</i> du 10, n° 102, il a été ouvert un crédit de 1,149,000 francs pour augmenter les traitements des fonctionnaires et employés de l'État inférieurs à 1,600 francs. Conformément à la répartition établie par l'art. 2, la somme de 667,680 francs est portée au Budget des Finances. Par arrêté royal du 24 avril 1857, <i>Moniteur</i> du 28, n° 120, cette somme est répartie entre huit articles; ci	667,680 »
	Fr. 11,599,705 »

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé, par la loi du 23 mai 1856, <i>Moniteur</i> du 25, n° 145, à fr.	2,148,000 »
Par l'art. 1 ^{er} (n° 9) de la loi du 8 avril 1857, <i>Moniteur</i> du 11, n° 103, il a été ouvert un crédit pour frais de la levée du séquestre apposé sur les biens du comte de Woestenraedt, de	79,601 71
	Fr. 2,227,601 71

α et β) Sur ces sommes disponibles doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes, douanes et accises, et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des comptes.

(40)

(41)

ANNEXE N° 5.

ÉTAT

DES

CRÉDITS ALLOUÉS POUR DES TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE.

(SERVICES SPÉCIAUX.)

Situation au 1^{er} septembre 1857.

ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES OU PORTIONS DE CRÉDITS rattachées aux Budgets des exercices			
		1854 ET ANNÉES antérieures.	1855.	1856.	1857.
Département des Travaux publics.					
<i>Chemin de fer et extension du matériel d'exploitation.</i>					
Loi du 13 avril 1845	7,960,000	7,879,715 92	80,284 08	.	.
<i>Canal de Deynze à Schiplonck et écoulement des eaux de l'Escaut.</i>					
Loi du 18 juin 1846 800,000	1,950,000	1,950,000	15,000	5,000	.
Loi du 28 mars 1847 250,000					
Loi du 17 avril 1848 400,000					
Loi du 17 juillet 1849 500,000					
<i>Canal de Zelzete (1^{re} section).</i>					
Loi du 28 mars 1847 650,000	750,000	749,724 94	.	.	275 00
Loi du 17 avril 1848 100,000					
<i>Canal de la Campine.</i>					
Loi du 15 mai 1847 280,000	454,600	510,750 75	1,898 36	.	121,570 47
Loi du 17 avril 1848 154,600					
<i>Construction d'un canal de navigation, destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine.</i>					
Loi du 15 mai 1847	530,000	575,459 62	721	.	5,855 58
<i>Chemin de fer.</i>					
Loi du 21 avril 1848 5,000,000	7,005,611 58	6,810,514 88	76,612 96	94,807	25,786 54
Loi du 24 mai 1848 2,005,611 58					
<i>Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>					
Loi du 4 juin 1850.	590,000	589,914 49	16	69 51	.
<i>Canal de Zelzete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme.</i>					
Loi du 4 juin 1850.	150,000	118,818 07	.	.	11,181 93
Loi du 20 décembre 1851 :					
1 ^o Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	4,500,000	2,475,501 99	1,020,085 29	500,906 52	445,708 20
2 ^o Communication du bassin houiller de Chokier avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut. et Amélioration de l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège	8,000,000	5,890,697 50	882,122 32	915,118 51	2,514,061 87
A REPORTER.	51,609,611 58	25,128,637 94	2,156,742 45	1,515,901 54	2,920,210 65

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES OU PORTIONS DE CRÉDITS rattachées aux Budgets des exercices			
		1854 ET ANNÉES antérieures.	1853.	1856.	1857.
REPORT.	51,699,611 58	25,128,637 94	2,156,742 45	1,513,991 54	2,920,219 65
Département des Travaux publics. (Suite.)					
5° Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	2,650,000 "	822,046 60	744,912 07	680,694 58	402,546 95
4° Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst.	2,500,000 "	1,545,988 51	1,156,062 05	9 46	"
5° Approfondissement du canal de Gand à Bruges	1,000,000 "	729,079 70	98,526 46	172,566 "	227 84
6° Amélioration de l'écoulement des eaux de l'Escaut.	1,500,000 "	51,275 46	90,850 94	115,565 18	1,242,512 42
7° — des ports et côtes	400,000 "	557,676 76	62,525 24	"	"
8° — de l'écoulement des eaux de la Sambre.	650,000 "	177,059 19	114,502 49	15,268 85	545,189 47
9° Élargissement du canal de Bruxelles à Charleroy.	1,000,000 "	256,455 99	599,424 25	115,607 72	50,554 01
10° Chemin de fer et extension du matériel de l'exploitation	1,500,000 "	1,262,259 55	51,102 75	46,989 06	159,668 66
11° Construction de prisons	1,200,000 "	"	"	268,175 15	951,826 85
12° Amélioration de la Dendre	500,000 "	214,878 61	95,854 55	165,571 74	27,695 50
15° Subsidés aux provinces pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes.	600,000 "	19,686 95	17,286 95	118,597 49	444,428 61
<i>Achèvement des lignes télégraphiques.</i>					
Loi du 14 avril 1852	150,000 "	149,759 47	260 55	"	"
Département de l'Intérieur.					
<i>Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège.</i>					
Loi du 25 mars 1855	75,000 "	72,964 97	1,190 "	200 "	645 05
Département des Travaux publics.					
<i>Chemins de fer (objets divers).</i>					
Loi du 25 avril 1855	4,880,000 "	2,458,195 58	1,469,756 95	575,451 90	576,617 77
<i>Extension des lignes télégraphiques.</i>					
Loi du 7 avril 1854	170,000 "	95,451 90	51,420 84	42,243 74	2,885 52
<i>Parachèvement des chemins de fer de l'État.</i>					
Loi du 21 mai 1854	1,000,000 "	737,755 45	174,540 15	87,704 42	"
Même loi.	5,500,000 "	"	5,159,477 02	540,522 98	"
Même loi.	5,500,000 "	"	"	2,750,780 48	769,219 52
Même loi.	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
A REPORTER.	50,474,611 58	55,855,106 45	10,001,955 45	6,985,755 89	8,651,815 63

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES OU PORTIONS DE CRÉDITS rattachées aux Budgets des exercices			
		1854 ET ANNÉES antérieures.	1855.	1856.	1857.
REPORT.	59,474,611 58	53,855,106 43	10,001,955 43	6,985,755 89	8,651,815 65
Département de l'Intérieur.					
—					
Construction et ameublement d'écoles (restant disponible à la clôture de l'exercice 1854, du crédit de 1,000.000 de francs alloué par la loi du 20 décembre 1851, lequel restant pourra, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858)	555,243 76	"	5,875 "	304,810 56	244,558 20
Département des Travaux publics.					
—					
Loi du 7 juin 1855 :					
1° Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst	1,200,000 "	"	284,125 65	900,106 69	15,767 66
2° Amélioration des ports et côtes	300,000 "	"	60,167 95	250,832 07	"
3° Élargissement de la deuxième partie de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine, et approfondissement de la totalité de la 1 ^{re} section; élargissement de la tête d'écluse de Bochoit.	500,000 "	"	200 "	50,457 15	249,342 87
4° Construction, le long de l'Escaut à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des vapeurs transatlantiques	120,000 "	"	"	26 50	119,973 50
<i>Part contributive de la Belgique dans les frais d'exécution des travaux à effectuer sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine.</i>					
Loi du 6 juin 1855.	17,000 "	"	"	"	17,000 "
Loi du 12 mars 1856 :					
1° Construction du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst	1,754,000 "	"	"	"	1,754,000 "
2° Amélioration des ports et côtes	640,000 "	"	"	17,692 93	622,507 07
3° Approfondissement de la partie du canal de Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende.	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
4° Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée	214,000 "	"	"	"	214,000 "
<i>Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes.</i>					
Loi du 31 décembre 1856.	100,000 "	"	"	"	100,000 "
A REPORTER.	65,674,855 14	53,855,106 43	10,361,322 01	8,489,661 77	12,968,764 93

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES OU PORTIONS DE CRÉDITS rattachées aux Budgets des exercices			
		1854 ET ANNÉES antérieures.	1855.	1856.	1857.
REPORT.	65,674,855 14	55,855,106 45	10,561,522 01	8,489,661 77	12,968,764 95
Département des Travaux publics. (Suite.)					
—					
Loi du 31 décembre 1856 :					
<i>Chemin de fer de l'État et lignes télégraphiques,</i> savoir :					
Matériel de transport	5,000,000 »	»	»	»	5,000,000 »
— de traction	1,000,000 »	»	»	»	1,000,000 »
Routes et doubles voies	820,000 »	»	»	»	820,000 »
Extension des lignes télégraphiques	180,000 »	»	»	»	180,000 »
Stations et dépendances, maisons et loges des gardes.	1,000,000 »	»	»	»	1,000,000 »
<i>Payements à faire à MM. Bischoffsheim et Oppenheim, ainsi qu'à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale. (Concession provisoire d'un chemin de fer de Manage à Erquelinnes et d'un canal de Mons à la Sambre. — Canalisation de la Sambre).</i>					
Loi du 27 mai 1856	590,000 »	»	»	389,217 14	782 86
Loi du 30 mars 1857 :					
Chemin de fer. { Travaux faits sur la ligne de St-Trond à Hasselt . . fr. 5,056 04	70,000 »	»	»	»	70,000 »
{ Part de l'État dans les travaux à faire à la station de Landen (convention du 10 septembre 1856, art. 5). . . 64,963 96					
TOTAUX GÉNÉRAUX.	72,154,855 14	55,855,106 45	10,561,522 01	8,878,878 91	19,039,547 79

(46)

(47)

ANNEXE N° 6.

TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1850 A 1854 INCLUSIVEMENT.

TABLEAU des résultats des Budgets des

RECET					
EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif)	TOTAL.
1830 (4 ^m e trimestre)	26,502,221 56	"	"	"	26,502,221 56
1831	66,942,211 82	46,205,554 62	78,248 59	"	113,225,815 05
1832	77,811,942 41	74,592,465 76	60,099 80	"	152,464,505 97
1833	86,057,982 "	"	54,605 48	"	86,092,585 48
1834	84,279,578 "	"	521,259 55	10,000,000 "	94,606,817 55
1835	85,142,519 "	4,785,149 22	415,891 40	1,490,000 "	91,851,559 62
1836	84,557,151 "	"	1,444,796 75	15,574,105 74	101,576,114 47
1837	85,911,700 "	"	2,508,656 25	10,000,000 "	98,220,356 25
1838	94,606,526 "	"	44,855 50	25,778,055 70	120,429,195 "
1839	104,095,551 "	"	151,714 65	15,896,897 40	120,144,145 05
1840	101,955,569 "	"	5,745,247 64	65,074,257 65	170,775,074 27
1841	101,464,464 "	"	59,052 92	"	101,505,516 92
1842	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,557,424 68	128,509,071 45
1843	109,650,055 "	50,000 "	16,550,755 56	1,699,765 61	172,916,571 97
1844	109,581,084 "	"	5,728,820 54	84,656,000 "	197,965,904 54
1845	111,158,170 "	"	10,692,961 92	6,886,541 07	128,717,472 09
1846	115,014,070 "	"	489,001 09	528,005 56	115,851,076 65
1847	115,475,650 "	"	85,705 12	100,000 "	115,657,555 12
1848	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1849	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,520 06
1850	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	154,258,488 69
1851	117,552,550 "	450,000 "	255,145 59	85,159 45	118,122,854 84
1852	118,510,250 "	"	2,882,939 97	1,240,201 02	122,455,390 99
1853	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	5,951,724 55	155,404,596 80
1854	126,002,150 "	500,000 "	15,915,255 20	6,408,417 26	146,825,820 46
	2,501,004,124 59	150,252,967 60			
	2,651,257,092 19		119,574,596 55	209,476,586 62	5,020,108,075 14

exercices clos de 1830 à 1854 inclusivement.

TES.

FAITS RÉALISÉS.		RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
RECouvreMENTS effectués.	RECETTES POUR ORDRE. Certificats de rentes remboursables (domaines lauréens), versés en paiement du prix des domaines vendus par le syndicat d'amortissement.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
26,502,221 56	a) 5,504,928 62	•	•	a) Y compris fr. 599,354 65 c ^s perçus pour le compte de tiers. b) Y compris fr. 884,857 49 c ^s pour les non-valeurs sur les emprunts de 10 et de 12 millions.
113,225,815 05	b) 6,799,645 18	•	•	
152,464,505 97	5,151,679 53	•	•	
88,058,515 92	5,292,105 42	•	1,965,728 44	
96,701,557 76	4,150,969 99	•	2,100,520 41	
91,075,225 70	2,818,851 58	756,535 92	•	
102,652,652 59	3,387,446 47	•	1,256,517 92	
101,715,250 24	2,772,515 85	•	5,494,913 99	
125,509,914 81	1,158,485 05	•	5,080,719 81	
115,857,428 97	96,806 23	4,306,714 08	•	
169,376,253 86	92,697 66	1,396,820 41	•	
101,542,826 17	201 64	160,690 75	•	
126,766,956 55	19,013 87	1,542,114 90	•	
125,289,847 48	195,298 18	4,626,724 49	•	
198,810,508 73	•	•	844,604 59	
129,855,951 97	•	•	1,158,478 98	
114,064,045 57	•	•	252,966 72	
115,528,065 84	•	2,129,289 28	•	
146,117,886 55	•	9,764,401 46	•	
115,871,457 58	•	5,749,882 48	•	
152,877,187 86	•	1,381,500 85	•	
119,345,651 94	•	•	1,220,817 10	
128,451,208 79	•	•	6,917,817 80	
159,468,270 19	•	•	4,065,675 39	
152,675,052 50	•	•	5,849,252 04	
		29,814,272 60	51,265,990 99	
5,021,559,795 55	55,258,647 07	1,451,718 59		

Suite du TABLEAU des résultats des Budgets des

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	RESTE ou crédits afférents à l'exercice.
1850. 4 ^{me} trimestre.	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
1851.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1852. c)	151,503,175 28	12,892,226 55	"	"	164,395,401 81	"	164,395,401 81
1853.	94,149,855 53	"	"	"	94,149,855 53	"	94,149,855 53
1854.	85,272,610 32	5,601,590 11	"	"	88,874,000 43	"	88,874,000 43
1855.	86,569,595 77	1,699,740 51	"	"	88,069,534 28	"	88,069,534 28
1856.	85,058,337 45	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 53	"	"	95,226,103 69	"	95,226,103 69
1858.	94,947,052 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1859.	104,809,097 55	7,795,917 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1840.	99,150,590 04	6,454,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1841.	105,791,842 58	13,617,439 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1842.	105,566,062 81	3,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1843.	108,855,572 01	11,168,453 71	283,920 23	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1844.	110,123,796 67	6,659,150 59	12,773 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1845.	110,371,585 49	4,169,479 25	331,474 01	"	114,872,338 73	"	114,872,338 73
1846.	112,904,215 11	5,615,455 66	375,517 46	"	118,895,188 23	"	118,895,188 23
1847.	116,452,376 58	8,200,515 39	565,645 10	"	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1848.	118,195,870 65	13,183,567 64	275,427 52	"	131,652,865 81	"	131,652,865 81
1849.	111,633,105 81	3,366,095 06	354,233 64	"	115,333,431 11	356,335 60	114,997,095 51
1850.	114,677,172 09	4,404,468 49	653,069 63	336,335 60	120,051,045 83	520,562 56	119,730,485 27
1851.	115,436,059 16	4,797,743 12	169,024 04	320,562 36	120,723,388 88	527,456 21	120,195,952 67
1852.	115,524,706 95	17,626,170 49	413,551 83	527,456 21	134,091,885 48	2,623,149 23	131,468,736 23
1853.	125,615,269 51	7,934,423 77	423,391 17	2,623,149 23	134,594,233 50	2,127,599 51	132,466,634 19
1854.	125,240,037 07	8,219,454 93	810,352 10	2,127,599 31	136,400,665 43	1,449,181 75	134,957,481 68
	2,626,559,884 43	154,101,190 06	4,686,720 60	5,933,102 93	2,791,282,898 02	7,584,284 68	2,783,898,613 34

exercices clos de 1850 à 1854 inclusivement.

SÉRIE.		FAITS RÉALISÉS.			Excédants DE CRÉDITS à annuler.	Observations.
SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	DÉPENSES résultant des services faits.	DÉPENSES POUR ORDRE. Certificats de rentes remboursables (domaines incensibles), versés en paiement du prix des domaines vendus par le syndicat d'amortissement.			
•	27,981,168 79	27,981,168 79	a) 3,304,928 62	•	a) Y compris fr. 599,354 63 c ^s payés pour le compte de tiers.	
•	115,806,850 65	112,415,965 51	b) 6,799,645 18	3,392,867 14	b) Y compris fr. 884,857 49 c ^s pour ordonnances de non-valeurs délivrées en apurement des rôles des emprunts de 10 et de 12 millions de florins. . .	
•	164,593,401 81	158,500,918 95	5,151,679 55	5,894,482 86	c) Après déduction de fr. 37,546,540 74 c ^s pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des art. 41 et 42 du traité du 15 novembre 1831, et lesquelles doivent être considérées comme non avenues.	
•	94,149,855 55	91,904,974 94	5,292,105 42	2,244,800 59		
10,000,000	98,874,000 45	96,515,600 96	4,150,969 99	2,360,399 47		
d) 1,490,000	89,559,554 28	87,104,004 96	2,818,851 58	2,455,529 52	d) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'art. 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.	
e) 15,574,163 74	101,599,951 78	99,528,487 96	5,587,446 47	2,071,465 82	e) Y compris 800,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'art. 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.	
10,000,000	105,926,105 69	105,551,751 64	2,772,515 85	1,894,572 05		
25,778,053 70	122,574,992 78	120,198,578 44	1,158,485 05	2,576,614 54		
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	96,806 25	f) 4,595,404 54	f) Non compris fr. 405,402 60 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).	
65,074,257 65	168,658,685 21	165,914,570 95	92,697 66	2,744,512 26		
•	117,467,425 97	114,976,586 11	201 64	2,490,857 86		
25,278,995 17	152,568,405 61	129,575,909 88	19,015 87	2,994,495 75		
g) 1,609,765 61	121,989,489 56	119,855,950 55	195,298 18	2,155,559 25	g) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'art. 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.	
84,656,000	201,451,700 66	195,185,657 29	•	6,266,045 57		
h) 21,552,566 85	156,224,705 56	154,589,540 89	•	1,855,555 67	h) Y compris fr. 114,682 66 c ^s , même objet que ci-dessus.	
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 29	•	1,565,889 05		
i) 5,768,642 11	128,985,574 98	127,572,574 99	•	1,412,999 99	i) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.	
j) 8,924,490 68	140,577,556 49	155,060,595 57	•	5,516,761 12	j) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.	
946,977 90	115,944,075 41	112,267,069 15	•	5,677,004 28		
2,559,755 29	122,290,216 56	118,750,904 76	•	k) 5,559,511 80	k) Non compris fr. 22,656 34 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	•	l) 2,674,616 94	l) Non compris fr. 4 37 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
2,540,368 99	155,809,105 22	151,848,564 95	•	1,960,540 29		
4,969,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41	•	m) 2,925,554 54	m) Non compris 81 centimes annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
9,656,500 56	144,615,782 24	145,172,277 02	•	1,441,505 22		
512,094,664 57	5,095,995,277 91	5,025,912,716 85	55,258,647 07	70,080,561 06		

Suite du TABLEAU des résultats des Budgets des

RÉSULTATS				
EXERCICES.	RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANTS DE RECETTES.	EXCÉDANTS DE DÉPENSES.
1830 (4 ^m e trimestre)	26,502,221 56	27,981,168 79	•	1,478,947 43
1831	113,925,815 03	112,415,965 51	811,851 52	•
1832	152,464,505 97	158,500,918 95	•	6,036,412 98
1833	88,058,515 92	91,904,974 94	•	3,846,661 02
1834	96,701,557 76	96,515,600 96	187,756 80	•
1835	91,075,225 70	87,104,004 96	3,971,220 74	•
1836	102,652,632 39	99,528,487 06	3,104,144 43	•
1837	101,715,250 24	105,551,751 64	•	1,616,481 40
1838	125,509,014 81	120,198,578 44	5,311,536 37	•
1839	115,837,428 97	124,196,508 51	•	8,359,079 54
1840	169,376,255 86	163,914,570 05	5,461,882 91	•
1841	101,542,826 17	114,976,586 11	•	15,633,759 94
1842	126,766,956 35	129,375,969 88	•	2,606,955 35
1843	125,289,847 48	119,855,950 35	5,433,897 13	•
1844	198,810,508 75	195,185,637 29	5,624,851 44	•
1845	129,855,951 97	134,589,549 89	•	4,533,597 92
1846	114,064,045 37	122,752,990 29	•	8,688,955 92
1847	113,528,063 84	127,572,574 99	•	14,044,511 15
1848	146,117,886 55	135,060,595 37	11,057,291 18	•
1849	115,871,437 58	112,267,069 13	1,604,368 45	•
1850	152,877,187 86	118,750,904 76	14,146,285 10	•
1851	119,345,651 94	118,627,460 84	716,191 10	•
1852	128,451,208 79	151,848,564 93	•	23,397,356 14
1853	159,468,270 19	134,510,907 41	4,957,362 78	•
1854	152,673,052 50	143,172,277 02	9,500,775 48	•
			63,889,395 45	68,242,316 77
	3,021,559,795 53	3,025,912, 716 85	4,352,925 52	

exercices clos de 1830 à 1854 inclusivement.

GÉNÉRAUX.

OBSERVATIONS.

Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1847

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.

Le règlement en est proposé par un projet de loi déposé en la séance de la Chambre des Représentants du 7 mai 1850.

Idem

idem.

Idem. en la séance du 14 juillet 1851.

Idem. en la séance du 2 mai 1854.

Idem. idem

Le compte définitif a été présenté à la Législature.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

(54)

(55)

ANNEXE N° 7.

APERÇU

DES

RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

COMPRISES DANS LES RÉSULTATS

des Budgets des exercices 1830 à 1857 inclusivement.

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

RECETTES

Produit des domaines vendus (<i>loi du 27 décembre 1822</i>), versé en certificats de rentes remboursables, dits <i>domaine losrenten</i> , portés en recette pour ordre dans les comptes de l'État		
Autres recettes pour ordre comprises dans les comptes de l'État		
Produit de l'emprunt de 12 millions de florins		
— — de 10 millions de florins		
— — de 48 millions de florins (100,800,000 francs)		
— — du 18 juin 1856 (50 millions de francs de capital, à 4 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{10}$). Cet emprunt a produit net une somme de fr.		27,564,165 74
Il restait disponible au 1 ^{er} septembre 1856, sur le million de francs réservé pour les paiements à faire aux concessionnaires de la Sambre canalisée		10,517 54
		27,553,846 40
RESTE la somme portée en recette dans les comptes de l'État		
Subvention de guerre. (<i>Lois des 28 décembre 1854 et 9 août 1855</i>).		
Produit des ventes de domaines. (<i>Loi du 26 septembre 1855</i>).		
— de l'emprunt du 25 mai 1858 (50,850,800 francs de capital, à 5 p. $\frac{1}{10}$)		
Remboursement du prêt fait à la Banque de Belgique, en vertu de la loi du 1 ^{er} janvier 1859		
Produit de la négociation des obligations à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{10}$, créées en vertu de la loi du 21 mars 1844		
— de l'emprunt du 26 juin 1840 (86,940,000 francs de capital, à 5 p. $\frac{1}{10}$)		
	Loi du 27 mai 1857. fr.	904,488 08
	— 50 juin 1840.	1,122,006 78
Produit des ventes de domaines	MONTANT DU PRODUIT. fr.	2,026,494 86
	Dépenses faites sur le crédit alloué au Budget des dépenses pour ordre de l'exercice 1842	150,072 85
	RESTE NET porté en recette dans les comptes de l'État fr.	1,867,422 03
Produit de l'emprunt du 29 septembre 1842 (<i>fr. 28,621,718 40 c. de capital, à 5 p. $\frac{1}{10}$</i>)		
Ressources spéciales provenant de l'exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842		
Recette pour non-emploi du crédit alloué par la loi du 28 février 1842, pour les intérêts et l'amortissement du capital d'acquisition de la <i>British-Queen</i>		
Sommes non employées sur les fonds d'amortissement de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{10}$		
Produit de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{10}$ (84,656,000 francs de capital)		
— des ventes de domaines, en vertu de la loi du 5 février 1845		
— des emprunts décrétés par les lois des 26 février et 6 mai 1848		
— de la réalisation des valeurs mises à la disposition du Gouvernement par la loi du 20 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 174.		
Versement des intérêts adjugés à l'État sur l'encaisse de l'ancien caissier général, détenu par la Société générale (période du 20 octobre 1850 au 8 novembre 1855)		
Produit de l'emprunt du 20 décembre 1851 (26,000,000 de francs de capital nominal, à 5 p. $\frac{1}{10}$)		
	A REPORTER. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1857 inclusivement.

1854 ET ANNÉES calculées.	1855.	1856.	1857.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
55,754,454 95	•	•	•	55,754,454 95	
1,484,212 12	•	•	•	1,484,212 12	
24,615,415 62	•	•	•	24,615,415 62	
21,591,959 »	•	•	•	21,591,959 »	
74,592,462 76	•	•	•	74,592,462 76	
27,555,846 40	•	•	•	27,555,846 40	
4,549,814 02	•	•	•	4,549,814 02	
160,810 15	•	•	•	160,810 15	
55,778,053 70	•	•	•	55,778,053 70	
5,896,897 40	•	•	•	5,896,897 40	
10,000,106 58	•	•	•	10,000,106 58	
82,000,000 »	•	•	•	82,000,000 »	
1,867,422 05	•	•	•	1,867,422 05	
29,250,000 »	•	•	•	29,250,000 »	
a) 11,799,255 90	•	19,526 79	•	11,818,782 69	a) Déduction faite d'une somme de fr. 6,422,882 74 c ^s , pour les produits qui se rattachent aux services ordinaires des Budgets.
150,000 »	•	•	•	150,000 »	
495,826 67	•	•	•	495,826 67	
88,042,240 »	•	•	•	88,042,240 »	
5,649,259 62	851,580 46	1,241,602 26	1,000,000 »	8,742,222 54	
57,150,055 56	•	•	•	57,150,055 56	
16,547,668 69	•	•	•	16,547,668 69	
1,871,058 79	•	•	•	1,871,058 79	
11,710,542 81	4,090,791 12	5,108,865 86	6,520,000 21	26,150,000 »	
524,107,062 57	5,842,171 58	4,569,994 91	7,520,000 21	541,659,229 27	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES RECETTES

REPORT. fr.

Produit de la négociation de titres à 4 1/2 p. % appartenant au trésor (placement des fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires)

Produit de la négociation de titres à 2 1/2 p. %, provenant de la caisse du pilotage.

— de la négociation de 15,000,000 de francs, à 4 1/2 p. %, autorisée par la loi du 14 juin 1855, y compris les fonds d'amortissement attribués au trésor par ladite loi et provenant des emprunts à 5 p. % de 1840 et 1842.

— d'un capital de 55,700 francs, à 4 1/2 p. %, provenant de la mise à exécution de l'article 8 de la loi du 31 mars 1852.

Somme due à l'État par la Société du chemin de fer de Maestricht à Aix-la-Chapelle, et affectée par l'article 2 de la loi du 30 mars 1857 aux dépenses spéciales autorisées par l'article 1^{er} de la même loi

Exercice 1850	fr.	85,249 75
— 1851		54,426 59
— 1852		129,856 80
— 1853		45,098 25
— 1854		57,922 27
— 1855		44,835 50
— 1856		48,612 05
— 1857		44,715 95
— 1858		59,052 02
— 1859		71,054 77
— 1840		74,296 46
— 1841		60,505 67
— 1842		92,787 58
— 1845		84,606 »
— 1844		83,705 12
— 1845	fr. 52,296 69	
— 1846	65,588 27	
— 1847	80,199 62	
		197,884 58
— 1848		77,954 52
— 1849		68,455 87
— 1850		70,416 65
— 1851		73,786 55
		1,503,967 10

TOTAUX DES RECETTES EXTRAORDINAIRES. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1857 inclusivement.

1854 ET ANNÉES antérieures.	1855.	1856.	1857.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
524,107,062 57	5,842,171 58	4,569,994 91	7,520,000 21	541,659,229 27	
12,390 62	"	"	41,500 "	53,890 62	
25,729 64	55,258 57	49,462 10	72,800 "	199,250 51	
19,699,440 47	"	"	"	19,699,440 47	
"	"	"	55,700 "	55,700 "	
"	"	"	70,000 "	70,000 "	
1,559,764 01	70,416 65	73,786 55	"	1,505,967 19	
545,202,587 51	5,965,826 80	4,493,245 54	7,558,000 21	563,199,457 86	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

DÉPENSES

Certificats de rentes remboursables, dits <i>domaine losrenten</i> , portés en dépense pour ordre dans les comptes de l'État		
Autres dépenses pour ordre comprises dans les comptes de l'État.		
Dépenses périmées des exercices apurés		
— extraordinaires pour l'organisation du pays, acquittées avec le produit des emprunts de 12 et 10 millions de florins.		
Remboursement des emprunts de 12 et 10 millions de florins, effectué au moyen du produit de l'emprunt de 48 millions de florins (100,800,000 francs, à 5 p. %).		
Frais de guerre imputés sur l'excédant du produit de l'emprunt de 48 millions de florins.		
Loi du 1 ^{er} mai 1834.		10,000,000 »
— 18 juin 1836.		14,524,165 74
— 26 mai et du 12 novembre 1837.		9,066,448 57
— 25 mai 1838.		23,200,807 82
— 28 décembre 1839.		11,051,262 85
— 21 juin 1840.		4,489,877 59
— 26 id.		53,951,505 58
— 20 septembre 1842.		24,000,000 »
— 7 mars 1843.		500,000 »
— 15 avril 1845.		7,960,000 »
— 16 août 1846.		3,712,960 »
— 21 avril 1848.		5,000,000 »
Construction des chemins de fer		2,005,611 58
— 20 décembre 1851.	§ 10 ^e . 500,000 »	1,500,000 »
	§ 11 ^e . 1,000,000 »	
— 25 avril 1855 (objets divers)		4,880,000 »
— 21 mai 1854.		1,000,000 »
— id.		3,500,000 »
— id.		3,500,000 »
— id.		1,000,000 »
— 21 décembre 1856.		100,000 »
— id.		5,820,000 »
— 30 mars 1857.		70,000 »
		190,612,655 15
Acquisition de l'hôtel Torrington (<i>Ministère de l'Intérieur</i>).		
Loi du 26 septembre 1835.		1,490,000 »
— 18 juin 1836 (<i>réserve en vertu de l'art. 10 de la transaction du 15 avril 1836</i>).		1,000,000 »
— 17 avril 1845.		4,466,426 60
Rachat de la Sambre canalisée		62,504 47
Loi du 26 septembre 1835, approuvant la transaction du 15 avril et le contrat du 3 août de la même année.		
— 27 mai 1856 (intérêts dus à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale).		
Payements du Gouvernement actuel.		7,018,751 07
— — précédent.		5,919,082 89
Créance de la dame v ^e Thirionnet (fl. 65,091 88 c ^{ts}).		153,527 78
DÉPENSE TOTALE. fr.		15,071,341 74
Dépenses imputées sur la subvention de guerre, perçue pendant le cours de l'exercice 1835.		

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1857 inclusivement.

1854 ET ANNÉES antérieures.	1855.	1856.	1857.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
53,754,454 95	"	"	"	53,754,454 95	
1,484,212 12	"	"	"	1,484,212 12	
1,505,967 19	"	"	"	1,505,967 19	
46,205,554 62	"	"	"	46,205,554 62	
46,879,425 28	"	"	"	46,879,425 28	
27,715,040 48	"	"	"	27,715,040 48	
173,425,242 95	5,011,755 87	5,876,545 84	8,299,292 40	190,612,635 15	
180,000 "	"	"	"	180,000 "	
6,946,109 26	"	62,504 47	"	7,008,415 73	
4,533,716 62	"	"	"	4,533,716 62	
342,625,501 45	5,011,755 87	5,938,650 31	8,299,292 40	350,875,198 12	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT.	fr.
Rachat du canal de Charleroy. (Loi du 1 ^{er} juin 1839, approuvant la convention du 6 novembre 1834).	Arrêté du Gouvernement provincial du 15 décembre 1850 fl.	100,000	211,640 21
	— — — — du 14 avril 1851.	1,116,402 11	2,116,402 11
	Loi du 1 ^{er} juin (période du 20 juin 1850 au 1 ^{er} août 1846)		4,760,067 55
	Loi du 20 décembre 1851 (élargissement du canal).		1,000,000
	Loi du 12 mars 1856 (idem)		214,000
	Payements faits par le Gouvernement actuel.		8,502,109 87
	— — — — précédent (2,900,000 florins)		6,157,566 15
DÉPENSE TOTALE.		fr.	14,459,676
Construction de routes pavées et ferrées	Loi du 18 juin 1856.		350,000
	— 12 novembre 1857.		955,551 45
	— 25 mai 1858.		2,577,225 88
	— 28 décembre 1859.		968,757 15
	— 21 juin 1840		510,122 61
	— 26 id.		2,669,562 95
	Montant de la dépense fixée par les lois des 2 mai 1856 et 1 ^{er} juin 1858.		8,000,000
Acquisition de la bibliothèque de feu M. Van Hulthem. (Loi du 15 mars 1857).			
Réendiguement des polders de Borgerweert, Lillo et Liefkenshoek. (Loi du 25 mai 1857)			
Prêt à la Banque de Belgique. (Loi du 1 ^{er} janvier 1859)			
Achat de 4,000 actions de la Société rhénane des chemins de fer. (Lois des 1 ^{er} mai et 26 juin 1840).			
Acquisitions de biens avoisinant ou enclavés dans le domaine de Laeken	Loi du 27 mai 1857	100,000	89,651 82
	— 30 juin 1840	660,000	659,445 57
		760,000	749,077 59
	Loi du 4 janvier 1842. (Budget des dépenses pour ordre)	500,000	159,072 85
	Montant des acquisitions		908,150 22
	Crédits non consommés par les dépenses.		551,849 78
		1,260,000	1,260,000
		A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1857 inclusivement.

1854 ET ANNÉES antérieures.	1855.	1856.	1857.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
542,625,501 45	5,011,755 87	5,958,650 51	8,299,292 49	559,875,198 12	
7,544,545 86	599,424 25	115,607 72	244,554 04	8,502,109 87	
8,000,000 »	»	»	»	8,000,000 »	
515,000 »	»	»	»	515,000 »	
2,979,899 15	»	»	»	2,979,899 15	
5,896,897 40	»	»	»	5,896,897 40	
5,549,600 »	»	»	»	5,549,600 »	
749,077 59	»	»	»	749,077 59	
569,200,519 25	5,611,178 12	4,052,258 05	8,545,826 53	587,467,781 91	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Acquisition du bateau à vapeur <i>British-Queen</i> . (Loi du 28 février 1842.) Crédit alloué par la loi du 28 février 1842.		1,520,000 »
Complément de la dépense imputée sur l'article 2 du chapitre XIV du Budget du Département de l'Intérieur de l'exercice 1841		527,552 48
		1,847,552 48
Intérêts et amortissement du capital d'acquisition de la <i>British-Queen</i> . (Loi du 28 février 1842)		
Création et amélioration des voies de communication dans le Luxembourg. (Loi du 29 septembre 1842)		
	Loi du 29 septembre 1842	1,500,000 »
	— 15 mai 1847	540,000 »
	— 10 juin 1851	108,000 »
Parachèvement de l'entre-pôt d'Anvers		2,148,000 »
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1851		4 57
RESTE pour la dépense réelle.		2,147,995 63
	Loi du 29 septembre 1842	1,750,000 »
	— 24 juillet 1844	1,110,000 »
	— 24 septembre 1845	950,000 »
	— 18 juin 1846	200,000 »
	— 15 mai 1847	280,000 »
	— 17 avril 1848	154,000 »
	— 7 juin 1855	500,000 »
		4,744,000 »
	A la mer du Nord. { Loi du 26 juin 1842	1,250,000 »
	— 18 juillet 1846	550,000 »
	Première section. { — 28 mars 1847	650,000 »
	— 17 avril 1848	100,000 »
	Deuxième section. { — 28 mars 1847	720,000 »
	— 17 avril 1848	435,000 »
	— 17 juillet 1849	400,000 »
	Canal de Zelzaete A la mer du Nord, entre S ^t -Laurent et Damme. (Loi du 4 juin 1850)	130,000 »
	Construction de la 4 ^e et dernière section (première moitié de la dépense). (Loi du Budget du 1 ^{er} janvier 1854)	425,000 »
	Complément de la dépense qui précède (Loi du Budget du 1 ^{er} janvier 1855.)	555,000 »
	A DÉDUIRE : excédant annulé dans la comptabilité de 1855.	254,706 85
		300,293 15
		4,740,293 15
		A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1857 inclusivement.

1854 ET ANNÉES antérieures.	1855.	1856.	1857.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
369,260,519 25	5,611,178 12	4,052,258 05	8,545,826 55	387,467,781 91	
1,847,552 48	•	•	•	1,847,552 48	
150,000 •	•	•	•	150,000 •	
2,000,000 •	•	•	•	2,000,000 •	
2,147,995 65	•	•	•	2,147,995 65	
4,320,750 75	2,098 80	50,457 15	370,715 34	4,744,000 •	
4,355,881 69	221,754 47	173,200 •	11,456 99	4,740,293 15	
384,060,459 76	5,835,031 59	4,275,915 16	8,925,996 86	403,097,403 17	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Payements faits en exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842. (Loi du 21 mai 1845.)		
Rachat du capital de 80,000,000 de florins, à 2 1/2 p. ‰, dont il est fait mention au n° 7 de l'article 63 du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842		
Acquisition de trois paquebots, à l'effet d'établir entre la Belgique et l'Angleterre un service de paquebots à vapeur pour le transport des voyageurs et des dépêches. (Loi du 9 juillet 1845.)		
Canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine	Loi du 6 avril 1845	1,040,000 »
	— 15 mai 1847	580,000 »
		1,420,000 »
Propriétés acquises de M. Duchastel, sises près du domaine de Tervueren. (Loi du 17 avril 1845.)		
Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maastricht à Bois-le-Duc.	Loi du 16 mai 1845	5,500,000 »
	— 22 mars 1848	2,000,000 »
	— 18 mai 1848	800,000 »
	— 17 juillet 1849	800,000 »
	— 4 juillet 1850	500,000 »
		7,600,000 »
Mesures relatives aux subsistances	Loi du 24 septembre 1845.	2,000,000 »
	— 20 décembre 1846.	1,500,000 »
	— 6 mai 1847	500,000 »
	— 31 décembre 1847.	500,000 »
		4,500,000 »
Crédits non consommés par les dépenses		16,159 90
RESTE DÉPENSES. fr.		4,285,840 10
Acquisition d'un hôtel rue de la Loi, n° 10, à Bruxelles. (Ministère des Finances.)		
Canal de Deynze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Escaut	Loi du 18 juin 1846	800,000 »
	— 28 mars 1847	250,000 »
	— 17 avril 1848	400,000 »
	— 17 juillet 1849	500,000 »
	— 4 juin 1850	550,000 »
	— 20 décembre 1851.	2,500,000 »
	— id.	1,500,000 »
	— 7 juin 1855	1,200,000 »
— 12 mars 1856	1,754,000 »	
		9,254,000 »
A REPORTER. fr.		

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1857 inclusivement.

1854 ET ANNÉES antérieures.	1855.	1856.	1857.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
384,060,439 76	5,835,031 39	4,275,915 16	8,925,996 86	405,097,403 17	
a) 605,174 60	"	"	"	605,174 60	a) Déduction faite d'une somme de fr. 2,948,083 70 c ² , pour les dépenses qui se rattachent aux services ordinaires des Budgets.
84,656,000 "	"	"	"	84,656,000 "	
977,563 66	"	"	"	977,563 66	
1,415,459 42	725 "	"	5,855 58	1,420,000 "	
59,402 65	"	"	"	59,402 65	
7,689,914 49	16 "	69 51	"	7,690,000 "	
4,285,840 10	"	"	"	4,285,840 10	
262,500 "	"	"	"	262,500 "	
3,653,261 97	1,545,978 62	1,020,679 53	3,012,080 08	9,234,000 "	
487,641,356 65	7,381,751 01	5,296,664 "	11,043,912 52	512,265,684 18	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT.	fr.
Réendiguement du polder de Lillo.	Loi du 18 juillet 1846		508,000 »
	— 17 avril 1848		12,000 »
			520,000 »
Mesures relatives aux irrigations, aux défrichements, à la colonisation, ainsi qu'au drainage.	Loi du 20 décembre 1846.		150,000 »
	— 25 mars 1847		350,000 »
	— 6 juin 1851	fr. 600,000 »	
	Excédant de ce crédit, annulé	4 15	599,995 85
	Loi du 25 mars 1853		75,000 »
			1,174,995 85
Hôtel rue du Nord, à Bruxelles, acquis de M. Hauman (Loi du 8 mars 1847.)			
Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges (Loi du 28 mars 1847.)			
Acquisition des deux hôtels, nos 12 et 14, rue de la Loi, et d'une maison, n° 5, rue de l'Orangerie, à Bruxelles. (Loi du 8 mai 1847)			
Maintien du travail industriel, agricole et artistique; exportation des fabricats et produits belges, et toutes autres mesures à prendre dans l'intérêt des classes ouvrières.	Loi du 20 décembre 1846		500,000 »
	— 18 avril 1848		2,000,000 »
	— 21 juin 1849		500,000 »
	— 30 décembre 1853.		500,000 »
			1,500,000 »
			4,800,000 »
Dépenses extraordinaires du Département de la Guerre.	Loi du 15 avril 1848		9,000,000 »
	Excédant de ce crédit, annulé		2,200,000 »
	Montant des dépenses		6,800,000 »
	Loi du 5 avril 1852		4,700,000 »
	— 11 juin 1855 (démolition des forteresses).	fr. 5,500,600 »	
	Excédant de ce crédit, annulé	11,600 »	5,489,000 »
	Loi du 18 mars 1854 (amélioration du matériel de l'artillerie et du génie)		1,756,000 »
	— 4 juin 1855 (dépenses diverses).	fr. 2,455,000 »	
	Transfert à l'exercice 1856. (Loi du 11 mars 1856).	77,570 »	2,557,450 »
	Loi du 4 juin 1855 (matériel et constructions)		280,000 »
	Id. (id. id.)		74,900 »
	Id. (id. id.)		756,750 »
Id. (id. id.)		21,857 86	
Loi du 8 mars 1856 (matériel du génie et de l'artillerie)		2,559,760 »	
— 11 mars 1856 (matériel du génie)		77,570 »	
			22,655,267 86

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1857 inclusivement.

1854 ET ANNÉES antérieures.	1855.	1856.	1857.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
487,641,556 65	7,581,751 01	5,296,664 .	11,945,912 52	512,265,684 18	
520,000	520,000 .	
1,172,960 82	1,190 .	200 .	645 05	1,174,995 85	
165,000	165,000 .	
580,000	580,000 .	
490,000	490,000 .	
3,500,000 .	.	1,500,000 .	.	4,800,000 .	
16,725,000 .	2,657,450 .	5,268,980 .	21,857 86	22,655,267 86	
510,394,517 47	10,020,371 01	10,065,844 .	11,966,415 41	542,446,947 89	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUIITE DES DÉPENSES

		REPORT	fr.
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes. (<i>Loi du 4 juin 1850.</i>)			450,000 »
A DÉCUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1855			» 81
			449,999 19
Loi du 4 juin 1850			250,000 »
Établissement des télégraphes électriques sur les lignes des chemins de fer de l'État.	— 20 décembre 1851.		150,000 »
	— 7 avril 1854		170,000 »
	— 31 décembre 1856		180,000 »
			750,000 »
Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. (<i>Loi du 20 décembre 1851.</i>)			
Communication du bassin houiller de Chokier avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et amélioration de l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège. (<i>Loi du 20 décembre 1851.</i>)			
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Démer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut. (<i>Loi du 20 décembre 1851.</i>)			
Approfondissement du canal de Gand à Bruges	Loi du 20 décembre 1851		1,000,000 »
	— 12 mars 1856		1,000,000 »
			2,000,000 »
Amélioration des ports et des côtes.	Loi du 20 décembre 1851.		400,000 »
	— 7 juin 1855		300,000 »
	— 12 mars 1856		640,000 »
			1,540,000 »
Amélioration de l'écoulement des eaux de la Sambre. (<i>Loi du 20 décembre 1851.</i>)			
Construction de prisons. (<i>Loi du 20 décembre 1851.</i>)			
Amélioration de la Dendre. (<i>Loi du 20 décembre 1851.</i>)			
Subsides aux provinces pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes. (<i>Loi du 20 décembre 1851.</i>)			
Acquisition de l'hôtel d'Assche, place des Palais, à Bruxelles. (<i>Loi du 14 décembre 1852.</i>)			
Construction le long de l'Escaut, à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques. (<i>Loi du 7 juin 1855.</i>)			
Part contributive de la Belgique dans les frais des travaux à exécuter sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine. (<i>Loi du 6 juin 1855.</i>)			
Indemnité due en vertu d'un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles, concernant la concession d'un chemin de fer de Manage à Erquelinnes, et d'un canal de Mons à la Sambre			
		TOTAL DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1857 inclusivement.

1854 ET ANNÉES antérieures.	1855.	1856.	1857.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
510,594,517 47	10,020,571 01	10,065,844 "	11,066,415 41	542,446,947 89	
449,999 19	"	"	"	449,999 19	
495,191 57	51,681 57	42,245 74	182,885 52	750,000 "	
2,475,501 99	1,080,083 20	500,906 52	445,708 20	4,500,000 "	
5,800,697 50	882,122 52	915,118 51	2,514,061 87	8,000,000 "	
822,046 60	744,912 07	680,694 58	402,546 05	2,650,000 "	
729,079 70	98,526 46	172,566 "	1,000,227 84	2,000,000 "	
557,676 76	151,491 17	248,525 "	622,507 07	1,540,000 "	
177,059 19	114,502 49	15,268 85	545,139 47	650,000 "	
"	"	268,175 15	951,826 85	1,200,000 "	
214,878 61	95,854 55	165,571 74	27,695 50	500,000 "	
19,686 95	17,286 95	118,597 49	444,428 61	600,000 "	
215,000 "	"	"	"	215,000 "	
"	"	26 50	119,975 50	120,000 "	
"	"	"	17,000 "	17,000 "	
"	"	526,912 67	782 86	527,695 55	
520,218,915 55	15,214,651 48	15,516,248 55	18,816,847 45	565,766,642 61	

(72)

TABLEAU
PRÉSENTANT LES RÉSULTATS DES BUDGETS

DES EXERCICES 1830 A 1857 INCLUSIVEMENT,

*dégagés des recettes et des dépenses extraordinaires qui ont été rattachées
à ces exercices.*



TABLEAU présentant les résultats des Budgets des exercices
extraordinaires qui ont été

EXERCICES.	BUDGET ORDINAIRE.				BUDGET		
	RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANT		RESSOURCES EXTRAORDINAIRES et spéciales.	RECETTES POUR ORDRE.	TOTAL DES RECETTES
			DE RECETTE.	DE DÉPENSE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
1830	26,502,221 56	27,686,278 85	»	1,184,057 49	»	5,304,928 62	5,304,928 62
1831	67,020,460 41	64,037,780 39	2,982,680 02	»	46,205,554 62	6,799,643 18	53,004,999 80
1832	77,872,043 21	83,778,598 39	»	5,906,555 18	74,592,462 76	5,151,679 35	79,744,142 09
1833	88,058,515 92	91,858,976 71	»	3,800,462 79	»	5,292,105 42	5,292,105 42
1834	86,701,537 76	86,275,678 69	425,859 07	»	10,000,000 »	4,150,965 99	14,150,969 99
1835	84,785,976 16	81,035,453 04	3,748,523 12	»	6,291,249 54	2,818,831 58	9,110,101 12
1836	87,212,470 42	83,790,712 17	3,421,758 25	»	13,420,161 97	3,587,446 47	18,807,608 44
1837	90,772,594 87	90,217,486 74	555,108 13	»	10,942,655 57	2,772,515 85	15,715,171 22
1838	97,647,531 93	94,581,291 82	3,066,240 11	»	25,862,382 88	1,158,485 03	27,020,867 93
1839	99,783,981 54	107,842,773 87	»	8,058,792 53	16,085,447 65	96,806 25	16,180,253 86
1840	100,531,850 89	101,444,995 63	»	913,144 74	68,844,402 97	92,697 66	68,937,100 63
1841	101,288,809 23	112,407,484 30	»	11,118,675 07	54,016 94	201 64	54,218 58
1842	104,327,791 39	105,190,781 67	»	862,990 28	22,439,465 16	19,015 87	22,438,181 05
1843	111,471,641 58	112,540,605 86	»	868,962 28	11,818,205 90	195,298 18	12,011,504 08
1844	110,424,499 26	108,674,578 51	1,749,920 75	»	88,586,009 47	»	88,586,009 47
1845	112,276,124 16	110,255,864 09	2,020,260 07	»	17,379,827 81	»	17,579,827 81
1846	112,589,584 69	114,550,688 88	»	1,961,304 19	1,474,658 68	»	1,474,658 68
1847	112,889,465 23	122,281,448 06	»	9,391,984 81	658,600 59	»	658,600 59
1848	108,516,887 37	117,258,170 17	»	8,741,282 80	57,800,999 18	»	57,800,999 18
1849	113,417,688 08	110,751,635 36	2,666,052 72	»	455,749 30	»	455,749 30
1850	116,065,092 89	115,350,754 82	714,338 07	»	16,812,094 97	»	16,812,094 97
1851	118,511,943 06	117,447,529 20	870,413 86	»	1,025,708 88	»	1,025,708 88
1852	123,469,553 91	124,595,195 94	»	1,125,642 03	4,981,654 88	»	4,981,654 88
1853	128,057,937 35	126,052,079 65	2,005,857 70	»	11,410,332 84	»	11,410,332 84
1854	131,326,454 80	131,449,637 78	376,817 02	»	20,846,597 70	»	20,846,597 70
1855	138,536,539 83	135,711,580 47	4,824,739 36	»	5,965,826 80	»	5,965,826 80
1856	141,753,532 21	139,515,814 98	2,237,717 23	»	4,495,243 54	»	4,495,243 54
1837	140,501,980 84	138,659,426 85	1,842,553 99	»	7,558,000 21	»	7,558,000 21
	2,932,567,926 17	2,932,799,270 89	33,730,679 47	54,162,024 19	527,960,810 79	53,253,647 07	563,199,457 86
			20,431,344 72				

1850 à 1857 inclusivement, déjagés des recettes et des dépenses rattachées à ces exercices.

EXTRAORDINAIRE.					RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS.				
DÉPENSES extraordinaires.	DÉPENSES POUR ORDRE.	TOTAL DES DÉPENSES.	EXCÉDANT		RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANT		
			DE RECETTE.	DE DÉPENSE.			DE RECETTE.	DE DÉPENSE.	
9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	
294,889 94	5,504,928 62	5,509,818 56	"	294,889 94	29,807,149 98	51,286,097 41	"	1,478,947 43	
48,576,185 42	6,799,645 18	25,175,828 30	"	2,170,828 50	120,025,460 21	119,215,608 69	811,851 52	"	
74,722,520 56	5,151,679 35	79,873,999 89	"	129,857 80	157,616,185 50	165,652,598 28	"	6,056,412 98	
45,998 25	5,292,105 42	5,358,105 65	"	45,998 25	93,550,419 54	97,197,080 56	"	2,846,661 02	
10,257,922 27	4,150,969 90	14,538,892 26	"	257,922 27	100,852,507 75	100,664,570 95	187,756 80	"	
6,068,551 92	2,818,851 58	8,687,403 50	222,697 62	"	93,894,077 28	89,922,856 54	3,971,220 74	"	
15,757,775 70	3,587,446 47	19,125,222 26	"	317,613 82	106,020,078 86	102,915,954 45	3,104,144 43	"	
15,114,244 90	2,772,545 85	15,886,760 75	"	2,171,589 55	104,487,766 09	106,104,247 49	"	1,616,481 40	
25,817,086 62	1,158,485 05	26,975,571 67	45,296 26	"	124,668,599 86	121,386,963 49	3,511,556 57	"	
16,355,754 64	96,806 23	16,450,540 87	"	270,287 01	115,954,255 20	124,295,514 74	"	8,559,079 54	
64,469,573 32	92,697 66	64,562,072 98	4,375,027 65	"	169,468,951 52	166,007,068 01	3,461,882 91	"	
2,569,101 81	201 64	2,569,305 45	"	2,515,084 87	101,545,027 81	114,976,787 78	"	13,633,759 94	
24,185,158 21	19,015 87	24,202,174 08	"	1,743,993 05	126,785,972 42	129,392,923 75	"	2,606,955 53	
7,515,346 47	195,298 18	7,708,644 65	4,502,820 43	"	123,483,145 66	120,049,248 51	3,453,897 15	"	
86,511,078 78	"	86,511,078 78	1,875,930 69	"	198,810,508 73	195,185,657 29	3,624,851 44	"	
24,155,485 30	"	24,155,485 30	"	6,575,657 00	129,855,951 97	134,589,549 89	"	4,555,597 92	
8,202,510 41	"	8,202,510 41	"	6,727,651 75	114,065,043 57	122,752,999 29	"	8,688,955 92	
5,290,926 95	"	5,290,926 95	"	4,652,326 54	115,328,063 84	127,572,574 99	"	14,044,511 15	
17,802,425 20	"	17,802,425 20	19,998,573 98	"	146,117,686 55	155,060,595 57	11,057,291 18	"	
1,515,455 77	"	1,515,455 77	"	1,061,684 27	115,871,437 58	112,267,069 15	1,604,568 45	"	
3,580,149 94	"	3,580,149 94	13,431,945 05	"	132,877,187 86	118,750,904 76	14,146,285 10	"	
1,179,931 64	"	1,179,931 64	"	154,222 76	119,343,651 94	118,627,460 84	716,191 40	"	
7,255,568 99	"	7,255,568 99	"	2,275,714 11	128,451,208 79	131,848,564 93	"	3,597,556 14	
8,458,827 76	"	8,458,827 76	2,951,505 08	"	159,468,270 19	154,510,907 41	4,957,562 78	"	
11,722,659 24	"	11,722,659 24	9,125,938 46	"	152,675,052 50	145,172,277 02	9,500,775 48	"	
15,214,651 48	"	15,214,651 48	"	7,248,804 68	144,502,166 65	146,926,211 95	"	2,424,045 52	
15,516,248 55	"	15,516,248 55	"	9,025,004 81	146,226,795 75	155,032,065 53	"	6,805,267 58	
18,816,847 45	"	18,816,847 45	"	11,278,847 24	148,059,981 05	157,456,274 50	"	9,416,295 25	
550,527,995 54	55,258,617 07	563,766,642 61	56,526,794 20	58,893,978 95	5,495,567,384 03	5,518,565,913 50	65,889,395 45	86,887,922 92	
			2,567,184 75				23,998,520 47		

(76)

(77)

ANNEXE N° 9.

APERÇU GÉNÉRAL

DE

LA DETTE CONSTITUÉE.

**APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date du 1^{er} mai
pour les dettes à 4 et à 2 1/2 p. 0/0, et à celle**

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.		TAUX DE L'INTÉRÊT.
DETTE ORDINAIRE.		
Avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 5 novembre 1842		"
Cession faite à l'État par la ville de Bruxelles, de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.		"
Dettes dérivant de l'exécution de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842.		2 1/2 p. 0/0.
— provenant de l'exécution de la loi du 1 ^{er} mai 1842, sur la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution		3 p. 0/0.
— résultant de la conversion, autorisée par la loi du 21 mars 1844, de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. 0/0, contracté, en 1831 et 1832, pour les besoins du service ordinaire. (Frais de premier établissement)		4 1/2 p. 0/0. (Conversion de 1844.)
L'emprunt de 84,636,000 francs a produit une somme effective de 88,042,240 francs, qui a été employée de la manière suivante :		
1 ^o fr. 84,636,000 » au rachat du capital de 169,512,000 francs (80,000,000 de florins) de dette à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842;		4 1/2 p. 0/0. (Emprunt.)
2 ^o » 5,386,240 » ont été portés en recette au profit du trésor, dans le compte de l'exercice 1844.		
La dette à 4 1/2 p. 0/0, 5 ^e série, résultant de la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852, des emprunts à 5 p. 0/0 de 1840, 1842 et 1848, et de l'émission autorisée par la loi du 14 juin 1853, s'élève à fr. 137,615,300 »		
De ce capital, il faut déduire comme appartenant à la dette extraordinaire	133,735,272 71	
La différence imputée sur la dette ordinaire, soit	fr. 23,862,027 29	
se compose :		
1 ^o de fr. 8,862,005 29 restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 15 avril 1848 (Monit. n° 109), pour les dépenses extraordinaires du Département de la Guerre jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 37,315,940 francs des emprunts de 1848 à 5 p. 0/0;		
2 ^o de » 13,000,000 » capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1853, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays;		4 1/2 p. 0/0, 5 ^e série. (Conversion de 1852.)
3 ^o de » 24 » dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série.		
TOTAL ÉGAL. fr. 23,862,027 29		TOTAL de la dette ordinaire. fr.
DETTE EXTRAORDINAIRE		
CRÉÉE POUR CONSTRUCTION DES CHEMINS DE FER, ROUTES, CANAUX, ETC.		
L'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. 0/0, a produit une somme effective de fr. 27,364,165 74 c ⁵ , qui a été spécialement affectée :		
1 ^o Au remboursement des bons du trésor émis en 1834, pour le chemin de fer;		
2 ^o Au remboursement des bons du trésor émis pour la rétrocession de la Sambre canalisée;		
3 ^o Jusqu'à concurrence du complément du produit de l'emprunt, à la construction de routes nouvelles, pavées et ferrées, et à la continuation des travaux du chemin de fer.		4 p. 0/0
L'emprunt de 50,830,800 francs, à 5 p. 0/0, a produit une somme effective de fr. 53,778,053 70 c ⁵ , qui a été spécialement affectée :		
1 ^o Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du trésor, émis pour travaux de chemins de fer et de routes pavées et ferrées;		
2 ^o A la continuation des travaux du chemin de fer.		5 p. 0/0.
La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 1 ^{re} série, de 1844, provient :		
1 ^o De la conversion du capital non amorti de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c ⁵ , créé en 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers, montant à fr. 1,580,200 »		
2 ^o De l'émission d'un capital nominal de fr. 9,721,000 »		4 1/2 p. 0/0. (Conversion de 1844.)
qui a été effectuée pour la conversion de 10,000,000 de francs de la Dette flottante.		
L'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. 0/0, est destiné à couvrir la dépense à résulter des divers travaux d'utilité publique mentionnés à l'article 8 de la loi du 20 décembre 1851 (Moniteur n° 536)		5 p. 0/0. (1852.)
La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série, s'élevant à fr. 133,735,272 71 c ⁵ , créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc., provient :		
A. Du capital restant de l'emprunt de 36,940,000 francs à 5 p. 0/0 (de 1840), dont la conversion a été autorisée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852, soit fr. 79,107,128 »		
B. Du capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c ⁵ , à 5 p. 0/0 (de 1842), converti en vertu de ladite loi, soit fr. 26,569,408 »		4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série. (Conversion de 1852.)
C. Du capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. 0/0 de 1848, soumis à la conversion en vertu de la même loi fr. 28,076,736 71		
TOTAL ÉGAL. fr. 133,735,272 71		
TOTAL de la dette extraordinaire. fr.		
TOTAL GÉNÉRAL. fr.		

1857 pour les dettes à 5 et à 4½ p. %, à celle du 1^{er} juillet 1857
du 1^{er} août 1857 pour la dette à 5 p. %.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM ^T .	ANNUELS.	
"	"	"	846,560	"	"	
"	"	"	500,000	"	"	
589,417,651 74	169,512,009 "	220,105,651 74	5,302,640 78	"	1,500 "	
7,624,000 "	1,422,000 "	6,202,000 "	228,720 "	76,240 "	4,175 "	
84,541,652 "	14,587,005 75	69,954,626 25	5,795,575 44	845,416 52	15,255 "	
84,656,000 "	6,864,009 "	77,792,000 "	5,809,520 "	425,280 "	15,000 "	
25,662,027 29	471,895 43	25,590,151 86	1,075,791 25	110,510 15	4,200 "	
589,991,291 05	192,456,901 18	597,444,589 85	15,556,605 47	1,462,246 25	56,150 "	
50,000,000 "	11,095,000 "	18,905,000 "	1,200,000 "	500,000 "	2,000 "	
50,850,300 "	20,249,300 "	50,601,000 "	1,525,524 "	508,508 "	27,825 "	
41,101,200 "	1,895,644 05	9,207,555 97	499,554 "	114,012 "	1,745 "	
26,000,000 "	a) 8,650,750 "	17,549,250 "	1,500,000 "	260,000 "	4,500 "	a) Y compris le capital de 7,202,750 francs, dont le remboursement a été demandé en vertu de la loi du 28 mai 1836, qui a décrété la conversion de cet emprunt.
155,755,272 71	2,645,104 57	151,108,168 14	6,018,897 25	668,766 37	25,800 "	
251,705,272 71	44,554,298 60	207,170,974 11	10,545,975 25	1,848,286 37	59,870 "	
841,606,563 74	b) 256,991,499 78	604,615,365 96	26,100,580 72	5,310,532 62	96,000 "	b) Voir le tableau de développement ci-après (annexe n° 10).
TOTAL fr.			29,411,115 54			

(80)

ÉTAT

Indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général.



*ÉTAT indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de
les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date*

EXERCICES.	EMPRUNT à 4 0/0.		EMPRUNT ET DETTE réunis à 3 0/0.		DETTE CONVERTIE à 4 1/2 0/0, de 1844.		EMPRUNT à 4 1/2 0/0, de 1844.	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.						
1857	506,600	520,682 12	»	»	»	»	»	»
1858	525,220	541,228 91	»	»	»	»	»	»
1859	557,780	565,454 57	522,592	740,421 15	»	»	»	»
1840	552,420	565,282 15	544,667	758,547 95	»	»	»	»
1841	555,940	601,185 88	816,507 85	1,156,211 26	»	»	»	»
1842	597,400	421,757 21	612,547	859,146 15	»	»	»	»
1845	412,400	426,554 64	629,059 50	856,569 04	»	»	»	»
1844	426,740	426,554 76	655,709 50	851,079 02	159,556 66	156,152 26 a)	»	»
1845	444,520	450,218 55	682,552	871,967 64	977,908 75	972,469 51 b)	214,540	214,195 41
1846	465,580	475,901 55	710,202	949,508 97	1,045,192 50	1,046,057 40	447,977 50	448,629 65
1847	485,540	516,514 02	819,992	1,181,519 94	1,090,455 57	1,155,165 15	469,742 50	487,919 42
1848	515,480	814,955 21	859,069 50	1,578,440 14	1,144,981 56	1,408,488 61	495,517 50	676,912 27
1849	527,520	625,971 10	512,112	791,422 94	979,575 95	1,097,571 81	424,517 71	488,000 51
1850	546,880	659,410 40	911,217	1,596,461 44	1,251,162 70	1,545,565 09	555,925 76	575,990 85
1851	578,620	686,284 79	955,112	1,479,616 45	1,291,855 01	1,580,551 80	560,091 26	598,980 65
1852	605,900	657,650 19	997,652	1,452,874 24	1,554,247 76	1,575,754 71	587,147 50	597,882 99
1853	652,240	708,970 57	1,059,752	1,584,509 58	1,416,595 08	1,466,406 49	614,192 50	640,585 05
1854	661,580	744,585 75	1,082,897	1,555,762 19	1,484,704 98	1,617,025 55	645,057 50	704,550 24
1855	691,060	741,760 84	1,128,962	1,520,991 76	1,557,638 58	1,654,668 48	675,752 50	712,245 87
1856	720,920	760,440 69	1,174,727	1,574,580 05	1,651,525 06	1,647,516 12	707,857 50	718,219 02
1857	811 71	850 76	605,256	c) 814,107 27	99 87	e) 98 80	9 16 e)	9 07
			486 69	d) 665 14				
TOTAUX.	9,982,551 71	11,095,000	15,256,222 02	21,671,800	15,565,557 85	16,280,649 78	6,574,786 89	6,864,000

A ajouter, Savoir :

1° Aux sommes dépensées pour l'amortissement, les fonds restant à employer sur les crédits alloués au Budget de l'exercice 1857,

2° Au capital nominal amorti :

A. Le capital de 169,512,000 francs, en dette à 2 1/2 0/0, inscrit au grand-livre de Belgique au profit du Gouvernement des Part. 65 du traité du 5 novembre 1842. — Le prix de ce rachat a été prélevé sur le produit de l'emprunt de 84,656,000

B. Le capital de 7,202,750 francs de l'emprunt de 26,000,000 de francs à 5 0/0 de 1852, dont le remboursement a été effectué royal du 21 mars 1857, relatifs à la conversion dudit emprunt; lequel capital sera remis en circulation par une émission

l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que de création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général.

DETTE CONVERTIE à 4 1/2 %, de 1852.		EMPRUNT à 5 %, de 1852.		TOTAUX.		Observations.
SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	
•	•	•	•	506,600 »	529,682 12	
•	•	•	•	325,220 »	541,228 01	
•	•	•	•	860,172 »	1,105,875 52	
•	•	•	•	897,087 »	1,101,650 10	
•	•	•	•	1,572,247 85	1,757,595 08	
•	•	•	•	1,009,747 »	1,260,885 54	
•	•	•	•	1,041,459 50	1,262,925 68	
•	•	•	•	1,259,986 16	1,413,766 04	
•	•	•	•	2,510,100 75	2,508,851 09	
•	•	•	•	2,664,752 »	2,917,897 55	
•	•	•	•	2,865,529 87	5,521,107 55	
•	•	•	•	3,012,848 56	4,478,796 25	
•	•	•	•	2,445,725 66	5,000,856 56	
•	•	•	•	5,225,185 46	5,955,257 78	
•	•	•	•	5,585,676 27	4,145,215 67	
•	•	150,000 »	128,440 65	5,674,927 26	4,192,582 78	
394,038 25	408,880 06	268,825 »	264,976 80	4,565,642 85	4,874,156 05	
816,494 »	895,590 80	285,250 »	286,755 72	4,972,665 48	5,802,066 25	
856,904 »	902,429 16	297,725 »	296,795 70	5,208,102 08	5,808,891 81	
897,516 50	909,621 14	310,250 »	307,704 64	5,442,576 06	5,917,881 64	
475 92	e) 468 94	166,200 »	f) 165,068 26	775,591 38	979,526 47	
		264 05	g) 260 23			
2,965,426 67	5,117,000 »	1,456,514 05	1,448,000 »	51,598,859 15	60,476,449 78	
s'élevant approximativement à fr.				5,000,000 »		
				Fr. 56,598,859 15		
Pays-Bas, et dont le rachat a été effectué au cours de 50 %, en vertu du § 8 de francs, à 4 1/2 %, créé en vertu de la loi du 22 mars 1844 (<i>Bulletin officiel</i> n° 44), ci				169,512,000 »		
sur les fonds généraux du trésor, en vertu de la loi du 28 mai 1856 et de l'arrêté de titres 4 1/2 %, conformément à l'art. 4 de ladite loi, ci				7,202,750 »		
				Fr. 256,991,199 78		

(84)

ÉTAT

Indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. % qui ont été convertis en rente 4 1/2 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de création des emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion.

ÉTAT indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 0/0, moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de création

EXERCICES.	EMPRUNT de fr. 100,800,000, de 1832.		EMPRUNT de fr. 1,481,481 48 c ^t , de 1829.		EMPRUNT de fr. 86,940,000, de 1840.	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
	1832	788,646 60	1,008,517 96	"	"	"
1835	1,093,276 80	1,180,877 08	"	"	"	"
1834	1,158,975 20	1,169,512 06	"	"	"	"
1835	1,190,952 "	1,190,695 05	"	"	"	"
1856	1,250,928 "	1,241,614 01	"	"	"	"
1857	1,297,598 40	1,297,598 40	"	"	"	"
1858	1,346,245 "	1,346,859 88	"	"	"	"
1859	1,447,712 80	1,447,976 08	14,814 81	14,814 81	"	"
1840	1,483,396 "	1,551,962 22	14,814 81	14,814 81	"	"
1841	1,661,927 20	1,656,935 56	17,142 85	16,609 45	"	"
1842	1,662,355 60	1,662,159 92	17,142 85	17,151 92	"	"
1843	1,725,680 90	1,725,680 90	17,989 41	17,989 41	"	"
1844	"	"	20,226 91	20,226 91	"	"
1845	"	"	"	"	47,119 27	46,916 67
1846	"	"	"	"	875,662 20	868,275 46
1847	"	"	"	"	959,191 40	956,221 45
1848	"	"	"	"	995,690 60	1,241,610 11
1849	"	"	"	"	859,479 60	896,995 16
1850	"	"	"	"	1,082,437 20	1,092,588 72
1851	"	"	"	"	1,157,521 80	1,154,557 51
1852	"	"	"	"	a) 5,654,855 55	5,652,008 26
1855	"	"	"	"	650,141 17	624,505 44
TOTAUX	16,105,692 50	16,458,568 "	102,151 64	101,587 29	12,200,096 57	12,475,272 58

qui ont été convertis en rente 4 1/2 p. 0/0, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au des emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion.

EMPRUNT de fr. 28,621,718 40 c ^s , de 1842.		EMPRUNT de fr. 37,815,940, de 1848.		TOTALS.		Observations.
SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	
"	"	"	"	788,646 60	1,008,517 96	<p>a) Y compris la somme de fr. 4,640,400 58 c^s tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1841, 1842, 1843, 1844, 1845 et 1852, et employée aux remboursements qui ont été effectués en vertu de la loi du 1^{er} décembre 1852, décrétant la conversion dudit emprunt.</p> <p>b) Y compris la somme de fr. 1,545,575 69 c^s tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1842 à 1847, et qui a été employée de la même manière.</p>
"	"	"	"	1,095,276 80	1,180,877 08	
"	"	"	"	1,158,075 26	1,169,512 06	
"	"	"	"	1,190,952 "	1,190,695 05	
"	"	"	"	1,250,928 "	1,241,614 01	
"	"	"	"	1,297,598 40	1,297,598 40	
"	"	"	"	1,546,245 "	1,546,859 88	
"	"	"	"	1,462,527 61	1,462,790 89	
"	"	"	"	1,498,210 81	1,546,777 05	
"	"	"	"	1,679,070 05	1,675,542 09	
"	"	"	"	1,079,408 45	1,670,271 84	
"	"	"	"	1,741,670 51	1,741,670 51	
"	"	"	"	20,226 01	20,226 91	
"	"	"	"	47,119 27	46,916 67	
"	"	"	"	875,662 20	868,275 46	
157,622 67	148,754 14	"	"	1,076,814 07	1,084,975 59	
504,248 58	586,579 50	"	"	1,297,958 98	1,627,989 41	
264,012 72	282,786 45	"	"	1,125,402 52	1,179,779 61	
551,248 58	552,974 65	"	"	1,415,685 78	1,425,565 57	
548,045 58	546,271 04	"	"	1,485,565 18	1,480,628 55	
b) 1,706,969 05	1,705,926 55	576,859 40	575,150 79	7,718,661 76	7,715,085 58	
194,551 21	192,594 18	201,854 65	200,049 21	1,026,527 01	1,017,146 85	
5,286,475 97	5,595,686 09	578,694 05	575,200 "	32,275,090 71	35,004,115 96	

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Situation générale du trésor public, au 1 ^{er} septembre 1857.	III à XII
Tableau de la situation générale du trésor, au 1 ^{er} septembre 1857, sur les Budgets antérieurs à 1858.	1—5
ANNEXE n ^o 1. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1856, au 1 ^{er} septembre 1857	7—15
— n ^o 2. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1856, au 1 ^{er} septembre 1857	15—25
— n ^o 3. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1857, au 1 ^{er} septembre 1857	25—31
— n ^o 4. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1857, au 1 ^{er} septembre 1857	33—39
— n ^o 5. — État des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique. (Services spéciaux.) — Situation au 1 ^{er} septembre 1857	41—45
— n ^o 6. — Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1854 inclusivement.	47—53
— n ^o 7. — Aperçu des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1857 inclusivement	55—71
— n ^o 8. — Tableau présentant les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1857 inclusivement, dégagés des recettes et des dépenses extraordinaires qui ont été rattachées à ces exercices.	75—75
— n ^o 9. — Aperçu général de la dette constituée, à la date du 1 ^{er} mai 1857, pour les dettes à 5 et à 4 1/2 p. 0/0, à celle du 1 ^{er} juillet 1857 pour les dettes à 4 et à 2 1/2 p. 0/0, et à celle du 1 ^{er} août 1857 pour la dette à 3 p. 0/0.	77—79
— n ^o 10. — État indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général.	81—85
— n ^o 11. — État indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. 0/0 qui ont été convertis en rentes 4 1/2 p. 0/0, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement depuis la date de création des emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion	85—87